

Philippe Velin

*Pesteux et Charitons
Vivre au temps de la Peste*

*Mémoire vivante de la peste dans le canton d'Anet
Sous l'ancien régime*

Bibliothèque de Guainville

Texte : Philippe Velin
Photos : Emmanuel Poichotte
Graphisme : Nicolas Choubry

Illustration en quatrième de couverture : Monogramme de Saint Roch et Saint Sébastien, détail du devant de l'autel de la confrérie de la charité, bois peint et doré du XVIII^e siècle, église de Broué.

Je dédie ce travail à Nathalie et Françoise
mon épouse et ma sœur.

Pour l'édification d'Alexandre, Cosme et
Laetitia qui sont la mémoire future.

Guainville le 31 août 2009

Avis aux lecteurs:

Ce modeste ouvrage n'est pas le fruit d'un dessein, mais celui du hasard des rencontres et des découvertes faites au sein du riche patrimoine de notre canton, et auxquelles j'ai tenté de donner une cohérence générale. Il est perfectible et de nombreux compléments pourraient sans peine y être apportés, tout spécialement au sujet des Confréries de Charité. Enfin une étude approfondie serait à réaliser, qui pourrait faire l'objet d'une parution ultérieure. J'espère que le temps me sera donné de poursuivre cette entreprise.

Remerciements.

Monsieur Olivier Marleix, Vice Président du Conseil Général d'Eure et Loir et Maire d'Anet.

Madame Martine Rousset, Présidente de la Communauté de Communes Val d'Eure & Vesgre et Maire d'Ezy sur Eure.

Madame Elyane Lang, Présidente de l'Office du Tourisme et Amis d'Anet

Madame Gauthier, Monsieur et Madame Bertrand, Messieurs Dubocage, et Dutilleul.

Mesdames Françoise Joulie et Françoise Lucas

Messieurs Emmanuel Poichotte et Nicolas Choubry

Préface

Pour la première fois au cours des journées du Patrimoine 2009, la Communauté de Communes Val d'Eure & Vesgre, soutient une action culturelle, cette culture qui est le socle de notre compétence tourisme.

A la lecture de ces pages sur la peste, il est facile de constater que pendant les périodes des épidémies, notre territoire vivait déjà sous une double influence : celle de Chartres, centre incontesté de la chrétienté, mais aussi celle d'Evreux et du duché de Normandie, dont les coutumes et traditions sont vivantes hier comme aujourd'hui.

Comment na pas faire le parallèle entre les ravages causés par la peste dans les sociétés anciennes, et les inquiétudes qu'engendre aujourd'hui ce que peut devenir une pandémie à travers le monde.

Comme au moyen-âge, les politiques, les chercheurs, les soignants, et tous les hommes de bonne volonté se mettent au service de la population pour endiguer ce qui peut être la cause des déstabilisation totale de l'équilibre social.

C'est au travers de la mémoire de ses souffrances que la population de notre secteur a écrit son histoire, dans l'homogénéité de son territoire.

L'affirmation et la prise en compte récente de son identité, démontrent qu'aujourd'hui, comme hier, des hommes et des femmes œuvrent dans l'intérêt général résolument tournés vers l'avenir.

Martine ROUSSET

Présidente de la Communauté de Communes

Val d'Eure & Vesgre

Préambule: du *Décaméron* écrit par Boccace (1348) à *La peste des Philistins* peinte par Poussin (1630)

L'an 1348, la peste désola Florence ; quelques années auparavant, ce fléau s'était fait ressentir en diverses contrées d'Asie, de là, ses ravages s'étendirent jusque dans une partie de l'Occident, d'où nos péchés sans doute l'attirèrent au sein de notre ville. Il y fit en peu de jours des progrès rapides, malgré les efforts des magistrats pour protéger les habitants contre la contagion. Mais, ni le soin qu'on eut de purifier la ville, ni la précaution de n'y laisser entrer aucun malade, ni les prières, ni les processions publiques, ni d'autres règlements très sages ne purent nous en garantir.

Ainsi s'exprime Boccace dans l'introduction du *Décameron* rédigé au moment de la Grande Peste. Près de trois cents ans plus tard, Nicolas Poussin, dans une œuvre majeure du classicisme conservée au Louvre, *La Peste d'Ashdod* illustre cette description de la peste comme fléau et comme punition d'origine divine s'abattant sur la société coupable, fautive et impuissante.

Selon Le *Livre de Samuel*, Dieu punit les Philistins (1050 avant JC) qui, après avoir vaincu les Hébreux à Azoth (ou Ashdod) et leur avoir volé l'Arche d'Alliance, l'avaient profanée en la plaçant dans le temple du dieu Dagone. Les Philistins furent victimes d'une épidémie de peste. Poussin choisit un passage de l'Ancien Testament alors qu'en 1630 la peste ravage Rome. Cette œuvre a donc une double source : biblique et vécue. Tout se passe comme si l'artiste avait voulu réunir tous les motifs des scènes de peste, à la fois horreur collective et désordre social: trilogie familiale, homme se bouchant le nez, affolement des personnages et gestes de désespoir, fuite et désordre, stupeur et consternation sur les visages.

Il situe l'action dans une ville antique, l'arche est placée sur la gauche, à l'entrée du temple où la statue du dieu Dagone s'est brisée, à la grande frayeur d'une quinzaine de spectateurs. L'architecture accentue « le vide » et l'aspect dramatique de la scène en conjuguant le silence des édifices sacrés et les ruines de la cité.

Le geste de se boucher le nez est à la fois concret et symbolique. Il renvoie aux aspects physiques de la peste. Le terme miasmes, qui vient de «miasma» en grec désignant la souillure, établit les liens entre odeur, contact, danger, corruption. La puanteur est non seulement associée aux cadavres qui envahissent la ville mais aussi à la corruption des hommes (pourrissement de leur âme) qui offense Dieu.

Au premier plan, figure centrale du tableau et constituant le sommet du triangle familial, celui que l'on peut considérer comme le père, porte la main à son visage pour se boucher le nez et se protéger des miasmes. Il tente d'écartier un nourrisson du sein de sa mère morte, sa carnation verdâtre ne laisse aucun doute sur son sort. L'enfant basculé en arrière se retrouve abandonné, ce qui signifie l'effondrement de la société et le renversement de son processus naturel de renouvellement, en temps de peste. On peut imaginer la mort de l'enfant par inanition à défaut de sa mort par contagion.

Un autre homme tente d'arrêter un enfant dans sa marche alors qu'à ces pieds gisent des cadavres. Deux croque-morts gravissent des marches. A deux endroits du tableau on peut voir des rats. Empiriquement associés ici à la peste, ils n'en sont pas

le symbole direct, car la responsabilité du rat dans l'épidémie ne sera scientifiquement établie qu'en 1894 seulement.

Gestes et regards des pestiférés expriment souffrance et effroi. L'ordonnance des diagonales de Poussin traduit désordre et affolement. Tension des corps, jeu des regards et des mains, direction des bras sont des mises en scènes de l'épouvante. Fuir ou tomber stupéfié, prier ou supplier disent le désespoir collectif et l'abattement de la société. L'insoutenable odeur de l'autre, montrée par cet homme qui se bouche le nez, impose une distance plus grande entre les individus et donc une distanciation des relations sociales.

Enfin le mal qui a partie liée avec l'air et le ciel prend dans le tableau l'aspect sombre de nuages symboles de l'air vicié transportant les germes contagieux. Les nuées sont incontestablement liées au surnaturel et au monde divin. La menace du ciel porte sur tous et la peste est considérée comme une punition collective. Elle exige donc des mérites collectifs en réparation. Corollairement les saints intercesseurs sont seuls susceptibles d'intervenir pour sauver les âmes.

Cette origine transcendante donnée au mal, en le justifiant, le rend supportable à l'humanité souffrante. Un parallèle s'impose entre le mal physique et vécu et le mal moral et pensé, entre maladie et culpabilité. Le pestiféré qui subit les affres de la maladie, en proie à une épreuve extrême avant la mort, suscite la pitié et la compassion. Les tourments de «l'homme fautif» doivent instruire celui qui en est témoin. La valeur édifiante de toutes les œuvres «macabres», fruit de ces temps de souffrance, donne à l'art une mission pédagogique.

Ces deux «représentations de la peste», celle de Boccace et celle de Poussin, l'une écrite et l'autre peinte, qui ouvrent et ferment la période qui nous occupe, sont de nature documentaire. Elles informent sur la réalité épидémique, sur les effets de la maladie, les gestes en temps de crise, les actes et les réponses de la société. Elles permettent de connaître les croyances, l'imaginaire et la symbolique des mentalités. Atteinte radicale et événement social total, la peste matérialise les conditions de vie et les valeurs d'une époque dont elle trahit les peurs, génératrices de panique et de crédulité et créatrices de héros sacralisés. L'épidémie ne renvoie pas seulement au dysfonctionnement de la nature du corps, elle a aussi des prolongements d'ordre social et surnaturel.

CHAPITRE I: CONSIDERATIONS GENERALES SUR LA PESTE

Diffusion du fléau .

La peste a fait périr plus de monde que le fer et le feu

Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, 1765, Livre XII, article « Peste »

Au travers d'une épidémie comme la peste, une société toute entière se révèle. Ses valeurs et ses croyances se manifestent dans ses réactions; l'histoire de l'homme malade est une histoire touchant des domaines aussi divers que les évènements, les institutions, et de manière générale la société dans ces aspects démographiques et économiques, psychiques et psychologiques, sanitaires, médicaux, et religieux. Notre région, notre canton, gardent ainsi les traces de ce mal absolu et du symbole d'anéantissement que fut la peste.

L'ampleur du phénomène conféra à chaque épidémie un caractère spectaculaire dont les répercussions furent sans exemple. Jamais plus terrible fléau n'avait fondu sur l'humanité. Ce fléau par excellence, (du latin *pestis* : le fléau), qui est provoqué par une piqûre de puce infectée, n'est pas en soi une maladie contagieuse, mais une épidémie. Par ailleurs, en dehors de certaines périodes où elle provoqua des hécatombes de grande envergure, la peste continua à exister de façon endémique et ne disparut d'Occident qu'au XVIIIème siècle.

L'histoire de la peste peut se diviser en trois pandémies:

- La première ravagea le pourtour méditerranéen du VIème au VIIIème siècle, successivement entre 541 et 544, puis sur une durée de 220 ans environ, de 557 à 767.
- La seconde dite aussi « peste noire » apparut vers 1346 et, en suivant les routes de la soie, envahit toute l'Europe en 1348 pour atteindre l'Europe de l'Est en 1352. Installée pour plus de cinq siècles elle aura une dernière poussée à Marseille en 1720 et en Russie en 1771.
- La troisième, partie de Chine en 1894 atteignit tous les continents. Au cours de celle-ci, le médecin belge Yersin identifiera le bacille à l'origine de l'épidémie, qui désormais porte son nom.

La Grande Peste de 1348.

Je vis un cheval blême... Celui qui le montait, on le nomme la peste

Saint Jean, *Apocalypse*

La peste qui n'était pas inconnue de l'Antiquité ni du Haut Moyen-âge fait sa réapparition la plus brutale en 1347-1348 en Europe. Alors que la mémoire des Occidentaux l'a oublié, le fléau se déchaîne au cours des trois à quatre années qui suivent, décimant impitoyablement «la tierce partie du monde». *La mortalité fut si considérable qu'on ne peut fixer le nombre des victimes* avait déjà écrit Grégoire de Tours à propos de celle de 583 (Gregorii Turonensis, *Opera omnia*, Lib. IX. cap XXII).

Le principal effet de l'épidémie de 1348 fut sa mortalité considérable, mais il est assez difficile de se faire une idée exacte du dépeuplement de la population en Europe lors de la diffusion de ce fléau. D'une part, sous la plume des chroniqueurs toutes les maladies, quelles soient épidémiques, contagieuses ou infectieuses, reçoivent le nom générique de peste. D'autre part, la peur faisant office de verre grossissant, les chiffres fournis par les mêmes chroniqueurs sont enflés. Néanmoins l'historiographie actuelle retient le chiffre d'un mort pour trois personnes en Europe.

Si les dates du retour du fléau sont connues, l'emplacement de son foyer d'origine reste discuté: haut plateau d'Asie centrale ou Kurdistan.

En 1346: le fléau infeste les rives de la mer Caspienne et atteint la mer Noire.

En 1347: sont touchés Inde, Turquie, Egypte, Grèce, Afrique du Nord puis Sicile et Italie. Franchissant les montagnes, le fléau remonte par les navires marchands et atteint Savoie, Provence, Dauphiné, Bourgogne puis l'Espagne.

En 1348: toutes les principales villes françaises sont touchées. La peste règne sur Paris et l'Ile-de-France durant 3 ans. La Normandie est touchée vers le milieu de 1348. Véhiculée par voies terrestres, elle passe en Suisse puis se répand en Autriche et finit par atteindre la Bohème et la Hongrie.

En 1349: ayant traversé la mer du Nord durant l'été 1348, elle envahit l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande.

En 1350: Allemagne, Pologne, Hongrie, Danemark et Suède sont décimés.

En 1352: la Russie est atteinte par la Pologne, touchée dès 1351, puis la Lituanie.

Les auxiliaires de la peste.

Seigneur, libérez nous de la peste, de la guerre et de la famine.

Avec le XIVème siècle commence en Europe le temps de grands conflits armés. La Peste Noire intervient dix ans après le début de la guerre de Cent Ans et décime les armées des deux camps, imposant des trêves en 1347 et 1351. En 1346 *le bon et gras pays de Normandie était brûlé, ravagé, volé pillé et gâté par les anglais* (Froissart, *Chroniques*).

Par le déplacement des troupes, la guerre favorise la dissémination de la peste. Le mouvement des gens de guerre a été un des meilleurs agent de transmission, non seulement en raison de leur mobilité mais aussi parce que la guerre empêche d'appliquer les mesures d'hygiène les plus élémentaires comme l'isolement, destinées à retarder la progression de l'épidémie.

Mal payées, les armées vivent sur les territoires qu'elles dévastent. Avec les trêves puis la paix de Brétigny-Calais signée en 1360 entre le roi de France Jean II Le Bon et le roi d'Angleterre Edouard III, et respectée pendant presque dix ans, le licenciement sur place des troupes les conduit à faire la guerre pour leur propre compte. Les soldats deviennent des bandes sauvages connues sous le nom de «routiers» ou «malandrins».

D'autres causes participent au progrès du mal. Les villes sont insalubres et en particulier se font remarquer par leur malpropreté: rues étroites, maisons mal aérées, populations trop nombreuses pour l'espace, particulièrement lors des sièges, absence de respect des lois et l'hygiène, telle que la pratique courante des inhumations dans les églises. A cette insalubrité s'ajoutent une nourriture insuffisante, un mode de vie précaire (habitation, vêtements), des remèdes inefficaces, et pour le gouvernement de la ville des décisions inadaptées et des autorités impuissantes.

Les années de mauvaises récoltes accentuent aussi les effets du mal. On note par exemple en Normandie, aux périodes de peste, un certain dérèglement des saisons: pluies excessives et prolongées, étés secs et brûlants, inondations qui provoquent disettes et périodes de famine, le tout accompagné de guerres comme ce fut le cas en l'année 1338. De même, les étés pourris de 1346 et 1347 préparèrent les populations affaiblies à présenter un terrain favorable à l'épidémie.

Contrairement aux maladies à propagation lente (comme la lèpre) qui créaient des groupes permanents d'exclus, la peste provoque la désorganisation totale de la société, semant non seulement la mort mais la division et la peur, d'autant qu'on en ignore les causes.

Croyances populaires.

L'imagination ne se contente pas de rechercher des raisons à la peste dans les guerres et les famines, il lui faut faire intervenir des causes surnaturelles et en premier lieu l'influence des astres, le passage d'une comète ou l'apparition de plusieurs météores en même temps.

En 1348 la Faculté de médecine de Paris consultée par le Roi à ce propos répond que l'origine éloignée et première de la cruelle épidémie qui sévit est due aux constellations célestes. Déjà Aristote attribuait la mortalité et la dépopulation à la conjonction de Saturne et de Jupiter. Cette explication avancée par les Anciens fut encore admise jusqu'au XVIIème siècle et tous les auteurs de textes sur le sujet reprennent expressément que la Grande Peste fut précédée en 1345, le 24ème jour du mois de mars, par la conjonction de Saturne, Jupiter et Mars.

L'autre source de la peste procède des formes célestes, *assavoir des astres et de leur configuration et aspects malins qui causent par leur influence telles maladies contagieuses et pestilentielles*, note un auteur inconnu du XVIème siècle.

Au siècle suivant, cette doctrine fondée sur l'aspect même des astres est encore florissante, ainsi que l'établit un traité de 1628 où nous voyons trois médecins ou astrologues observant le ciel à l'aide d'un instrument de précision afin de déterminer la position d'une comète par rapport au soleil et à la lune et mesurant la vitesse de sa marche à l'aide d'un sablier.

En 1717 dans son *Abrégé chronologique de l'histoire de France* le sieur Mezeray mentionne : *L'année précédente, une étoile fort grande et fort lumineuse qui se*

montrait avant le soleil couchant, n'était guère éloignée de la terre. Elle grossit extrêmement le jour d'après et se divisa en plusieurs rayons qu'elle dardait sur la ville comme la menaçant de la peste furieuse qui l'affligea l'année d'après et qui fut suivie d'une très cruelle famine. Dans d'anciennes chroniques allemandes citées par Louis Porquet on trouve la note suivante : « *Il y eut une grande mortalité dans tout le pays au point que les hommes tombaient dans les rues, dans les auberges, et dans les sociétés et étaient trépassés. Et quand une personne éternuait, son âme s'envolait; de là vient le mot: Dieu vous aide! Et quand une personne baillait elle mourait ; de là vient que quand on baille on fait le signe de la croix devant la bouche.*

On conçoit sans peine quelle influence néfaste ces croyances funestes purent avoir sur la marche du fléau qu'elles tendaient à considérer comme le résultat d'une fatalité.

Dans une société d'Ancien Régime où le réel cohabite avec le merveilleux, où l'irrationnel et le superstitieux tiennent une grande place, le peuple, facile à tromper, devint une mine de richesse pour les devins, sorciers, alchimistes et charlatans de toutes sortes. Des gens de toutes conditions assiégeaient leurs portes et à leur arrivée dans les villes on leur faisait fête ; ils cavalcadaient couverts de vêtements somptueux avant de dresser leurs tréteaux et de vendre leurs drogues et remèdes.

Peu à peu s'opéra un glissement vers ces recours peu orthodoxes et pourtant traditionnels que sont magie, superstitions, talismans, amulettes préservant de la peste celui qui la porte et exorcismes divers. Crapauds séchés cousus dans des sacs appliqués aux aines ou aux aisselles, poitrine de pigeon détrempee dans du jus d'ail afin de calmer l'excitation du cœur étaient des remèdes répandus.

L'armure d'écrevisses avait la réputation de chasser les mauvaises odeurs liées à la peste. On conseillait aussi de porter avec soi des « pommes de senteurs » composées d'un mélange de plantes diverses (angélique, muscade, santal, benjoin, ambre gris, eau de rose...), que l'on pouvait facilement porter aux narines. Au cours du XVII^e siècle, le tabac ou Herbe à Nicot, récemment importé, était considéré comme un moyen de se prémunir contre la peste.

L'emploi de pierres et de matériaux précieux administrés ou appliqués faisait aussi partie des croyances. Diamants ou pierres précieuses préservait en principe de l'épidémie (de là viendra l'usage d'offrir un solitaire à sa fiancée). Les perles conseillées par les uns étaient vivement rejetées par d'autres. Parmi les produits rares, le vif argent et l'arsenic suspendus au cou étaient également recommandés.

A plusieurs reprises l'Eglise tentera, en vain, d'interdire le commerce de ces amulettes de toutes sortes dont la fabrication était une belle source de profits pour les charlatans. Ces paroles habiles et ces remèdes merveilleux ne pouvaient en effet arrêter la mortalité.

La recherche de responsables.

Qui sont les coupables ? Aucune frontière radicale ne séparant alors science et croyance superstitieuse, médecine et religion, la maladie et l'hérésie sont logiquement liées. Sous l'influence de la terreur, on cherche des causes sur

lesquelles on puisse agir, et on accuse certaines catégories d'habitants. De l'accusation au crime, la pente est rapide.

Terreurs et épidémies jettent des rumeurs de complots et les populations affolées par la Grande Peste voient partout des malfaiteurs, ce qui propage à plaisir la confusion. Des hommes sont accusés de répandre la maladie en enduisant les portes, les poignées, les serrures avec des substances dangereuses et des objets infectés, voire du pus de bubon. Des récompenses sont promises à ceux qui dénonceront ces *engraisseurs*.

Rapidement, les violences populaires ne connaissent plus de bornes. Personne ne se trouve à l'abri des suspicitions ; les rumeurs courent et les suspects sont condamnés d'avance y compris dans certains cas des fonctionnaires de la santé publique ou des ecclésiastiques hospitaliers. On voit même des condamnations qui visent simplement à régler des comptes de manière expéditive.

Les condamnés, après des aveux arrachés sous la torture, sont soumis aux plus affreux supplices, tenailles rougies, mains coupées, et leurs demeures sont rasées. Beaucoup d'innocentes victimes ont été sacrifiées aux terreurs populaires et aux massacres des foules, le temps des bûchers de sorcellerie et le temps des pestes ayant en commun d'être des temps de peur omniprésente.

Le plus souvent, les coupables potentiels sur lesquels peut se détourner l'agressivité sont aussi les étrangers et tous ceux qui ne sont pas bien intégrés à la communauté soit parce qu'ils n'en acceptent pas les croyances, soit parce qu'ils viennent d'ailleurs, soit parce qu'ils sont déjà en marge de la société.

Les lépreux se trouvent ainsi en butte aux fureurs populaires à la ville comme à la campagne. Enfermés dans des cabanes, ils sont brûlés sans jugement. Accusés d'empoisonner les puits, fontaines et rivières à l'aide de maléfices ou de substances vénéneuses, ils sont soumis à d'effroyables supplices dont de nombreuses chroniques contemporaines se font l'écho sans qu'il soit possible de rien prouver des crimes dont sont accusés ces infortunés.

Déjà marginalisés pour des raisons religieuses et économiques, les Juifs sont eux aussi victimes de soulèvements encore plus étendus. Dans certaines régions, ne faisant usage que de l'eau de pluie, ils sont accusés aussi d'empoisonner les fontaines et les puits. De terribles persécutions commencent alors : pour l'année 1348 Froissart rapporte dans ses *Chroniques en ce temps furent généralement par tout le monde, pris et brûlés les juifs, leurs avoirs confisqués, excepté en Avignon en terre d'église*. Dès les premiers massacres en effet, le pape Clément VI s'était élevé contre ceux qui tuaient et pillait, les menaçant d'excommunication. Mais les massacres se poursuivirent au cours de l'année 1349. Lors des flambées de l'épidémie, de nouveaux massacres contre les Juifs furent perpétrés. La peste noire aura été l'ultime manifestation médiévale antisémite. A Paris le souvenir de ces massacres est conservé dans la rue *Transnonain* dont le nom vient de l'ancien verbe *transnoniser* qui veut dire massacrer.

Désordre social et protection sanitaire.

Cito, longe fugas, et tarde redeas : pars vite loin, et reviens tard

Hippocrate 3ème livre, des épydymies

L'accumulation des peurs individuelles finit par exploser en peurs collectives et irraisonnées. Des conduites opposées se développent et l'instinct primitif de conservation fait tomber toute civilité. Toute voie moyenne est impossible et les individus basculent dans la lâcheté ou l'héroïsme. Ces réactions radicales remettent en cause l'organisation sociale.

Parmi tous les réflexes de panique et de terreur que suscite l'annonce de la peste dont la seule rivale est la peur de Satan, le premier est la fuite: aller au loin et revenir lorsque le danger est passé. Ce conseil, considéré comme une sage précaution, donné dans l'Antiquité par Hippocrate, figurait déjà au Chapitre 7 Verset 2 du *Livre d'Ezéchiel* et continue à être largement diffusé par les médecins : *se retirer bien tôt dans un air salubre et revenir seulement quand Aquilon, le balay du monde aurait nettoyé ces ordures et chassé de la ville toute la corruption dont elle aurait été souillée*.

Les hommes du temps constatèrent assez vite que ce fléau se transmettait simplement par contact avec les pestiférés, avec leurs vêtements, leur haleine, voire leur regard.

On conçoit donc aisément, une fois la contagion établie, que tous ceux qui le peuvent quittent les régions contaminées et tout particulièrement les villes pour trouver un refuge dans d'autres contrées. Rien de mieux à faire que de faire partir les femmes, les enfants et les vieillards. Bien souvent, les fuyards sont infectés et disséminent ainsi l'épidémie. Aussi, pour éviter toute panique certaines autorités locales n'hésitent-elles pas à nier officiellement l'existence de la peste.

Augmentant le désordre social, la désertion peut devenir grave et s'étendre aux autorités mêmes, magistrats et autres membres de l'administration de la cité chargés du maintien de l'ordre public. Les médecins aussi manquent à leurs obligations et sont parfois accusés de partir les premiers. Enfin les défections frappent aussi les membres du clergé, soulevant de nombreuses protestations eu égard au rôle de régulateur et de vecteur de cohérence sociale que la religion jouait sous l'Ancien Régime.

La conséquence la plus terrible est l'abandon dans lequel se trouvent plongés les malades, y compris de la part des proches parents. Tous les liens sociaux se dissolvent, les parents abandonnent leurs enfants, les enfants leurs parents, les domestiques leurs maîtres. Plus de confiance, plus de fidélité, ni d'amour. Plus d'entraide entre voisins !

Fuite, antidotes et recettes étant insuffisants, et les causes de la peste ne pouvant être ainsi soignées, les municipalités dès le XIVème siècle se décident à organiser la lutte contre les effets du fléau et prescrivent des mesures d'assainissement dans les quartiers populeux et insalubres. Cette fonction sera ultérieurement confiée aux *bureaux de santé* dont les décisions seront destinées à combattre le fléau et à éviter la propagation de l'épidémie.

En premier lieu on se préoccupe de la voirie, de la propreté des rues et ruelles et de l'enlèvement des immondices. Défense est faite aux bouchers sous peine d'amendes

de jeter dans la rue les restes des animaux. Interdiction est faite aux habitants de laisser fumier , ordures ou « eaux puantes».

De grands feux à base de foin et de paille mouillés pour produire une abondante fumée, sont entretenus jours et nuits dans les rues et les places à titre préventif. Municipalités ou *bureaux de santé* ont une lourde tâche en étant chargés d'assurer la sécurité des villes. Leur seul souci doit être de sauvegarder l'intérêt public sans ménager les intérêts particuliers et certaines mesures sont particulièrement rigoureuses : tout commerce est interdit avec les lieux infectés ou soupçonnés de l'être. Des gardes sont postés aux portes des villes, les rassemblements sont prohibés ainsi que les foires et marchés. Les immeubles contaminés sont signalés. Les animaux et marchandises ne peuvent pénétrer que sous conditions. Dans certains cas, les villes atteintes finissent par faire l'objet d'un véritable blocus.

La misère étant l'une des causes de propagation de l'épidémie, on procède à l'expulsion ou à l'enfermement des pauvres et des vagabonds. Pour préserver la communauté, parfois même avec l'appui de la force publique, la mise à l'écart devient une pratique fréquente et s'institutionnalise. On se rend vite compte, face à la fulgurance du fléau, qu'au lieu de faire partir les biens portants il convient d'isoler les patients. Les exemples sont nombreux de cabanes isolées ou *loges* de bois puis d'établissements temporaires ou permanents destinés à l'hébergement des malades.

Les *loges* sont situées hors de la cité et brûlées ensuite. Il en existe souvent deux catégories, les unes pour les malades et les autres pour les convalescents. Tous ont la stricte défense d'en sortir. Peu à peu le système primitif de huttes disparaît et fait place à des établissements spécialisés, tout d'abord en bois puis en pierres. Mais l'édification de ces bâtiments coûte cher et les municipalités ont souvent tendance à retarder les investissements en espérant la fin de la contagion. Aussi ces *lieux de santé* restent-ils souvent de précaires constructions de bois à la salubrité restreinte et au confort rudimentaire. On peut sans peine imaginer que l'hôpital autrefois situé dans la paroisse du Moussel devait être construit de planches de bois et que plusieurs malades y dormaient dans le même lit.

Les hôpitaux, qu'ils soient déjà existants et permanents, comme l'hôpital Saint Louis à Paris, ou créés spécifiquement comme l'hôpital Saint Roch de Rouen (crée au XVIIème siècle), n'ont pas grand chose à voir avec ceux de maintenant. Plus que centre de soins ce sont des lieux d'accueil pour tous ceux qui à un moment donné de leur vie ont besoin d'une assistance charitable.

L'installation des malades dans les établissements spécifiques se faisant avec les familles, voire les serviteurs, bon nombre de personnes aisées qui bénéficient de plus de confort dans leur maison n'hésitent pas à s'y faire enfermer. Toutes les issues sont alors closes et il est interdit de se montrer et de sortir. Mises sous scellés, les maisons sont ravitaillées à l'aide de perches. Si le nombre de maisons devient trop important, on peut aussi fermer la rue à l'aide de palissades par dessus lesquelles sont jetés remèdes et nourriture.

Pendant ces périodes d'épidémies, la question générale de l'eau n'est pas négligée. Il faut tenir les fontaines nettes, sans ordure ni vermine et il est interdit d'y laver son linge. La chasse est faite aux animaux errants, chiens et chats surtout, ainsi qu'aux pigeons et autres animaux domestiques, les porcs en particulier.

Le moyen radical pour se débarrasser des germes de la contagion reste en définitive de tout brûler, bâtiments, objets et même cadavres restés dans les lieux. Toutefois

compte, tenu des risques de propagation de l'incendie, autre fléau, on se contente généralement de purifier la maison contaminée à l'aide de fumigations répétées. On brûle en premier lieu les hardes qui ont servi aux pestiférés ainsi que les lits et couvertures. On répand du vin et du vinaigre sur du foin avant de les enflammer puis on brûle des parfums violents dont les fortes émanations font périr les rats. Certains règlements prescrivent de passer les murs à la chaux vive. La composition des parfums utilisés varie selon les régions mais dans l'ensemble reprend celle des principales médications, notamment la *thériaque*, essentiellement composée à base d'angélique. L'angélique pousse encore partout dans les campagnes et à l'entrée de nos villages.

Pour effectuer toutes ces tâches, des personnes sont recrutées parmi des gens disposés à risquer leur vie, si nécessaire pour un gain, même illicite. Ces *corbeaux* excités par la convoitise s'occupent à la fois de transporter les malades dans les maisons de santé, de désinfecter les maisons et d'ensevelir les morts. Lorsque le fléau se calme, on découvre parfois au cours des opérations d'assainissement des habitations des corps décomposés. Les morts sont survenues à cause de la peste mais aussi en raison de toutes sortes de manques et de privations subis par les malades enfermés.

L'épidémie de 1628 à Anet.

Une nouvelle poussée épidémique générale eut lieu entre 1628 et 1638, elle toucha aussi Anet.

Après un premier décès survenu le 4 octobre 1627 puis d'autres morts consécutives présentant les mêmes symptômes, le fléau attira l'attention vers la fin du mois de décembre et fut réputé être « la peste » même s'il était difficile d'établir un diagnostic certain. En dépit de cette incertitude, ce cas illustre bien la situation de désordre social et de fuite engendrée par l'annonce de l'épidémie.

L'exode des habitants commença, tandis qu'on fermait et cadenassait les maisons contaminées. Après Pâques 1628 (le 23 avril), l'inquiétude s'accrut. La maladie augmentant les fils de César de Vendôme¹ quittèrent le château avec tout leur train. A l'exemple de Chartres qui, dans le même cas reléguait les « pestiférés » hors les murs, on séquestra les personnes contaminées dans des « loges » le long des bois alors que ceux restés sains abandonnaient le bourg, laissant les pauvres désemparés et sans secours.

Certaines rues furent entièrement prises dudit mal notamment toute la partie de la ville comprise de la Grand rue au quartier du Clos Pontoise. Le curé d'Anet, Pierre Delisle, frère du bailli de la ville, qui soignait les malades dans le presbytère, décéda le 23 aout 1628. En juillet le marché était déjà fermé, et d'août à septembre la contagion augmenta. Les officiers de justice quittèrent la ville et s'installèrent à Rouvres ou ils restèrent jusqu'à mi-novembre.

Boncourt et Saussay furent aussi frappées de ce fléau dont la contagion décrut et cessa tout à fait vers la fin de l'année 1628, laissant un bilan de 190 morts à Anet, 55 à Boncourt et Saussay, et quinze mois de misère.

Afin de justifier d'une demande d'exemption fiscale, la ville d'Anet dressa l'année suivante un acte notarié relatant le sinistre épisode de cette histoire locale. Ce

¹ César de Vendôme : fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, il résidait à Anet en raison de son mariage avec Marie-Françoise de Lorraine, fille unique de la duchesse de Mercœur qui s'était rendue propriétaire de la terre d'Anet en 1614. Deux enfants naquirent de cette union : Louis, duc de Mercœur qui épousera une nièce de Mazarin, Laure Mancini, et François duc de Beaufort. (*Annuaire d'Eure et Loir*, Ed Lefebvre, année 1862).

document très intéressant est reproduit en fin d'ouvrage (document 5), dans son orthographe d'époque par souci d'authenticité .

Symptômes et remèdes.

La peste qui n'est pas à proprement parler une maladie humaine, peut prendre deux formes : bubonique ou pulmonaire selon la voie de pénétration du germe.

Dans le premier cas une piqûre de puce infectée se nécrose, formant ce que l'on appelle «le charbon» puis la température s'élève et apparaissent « les bubons » qui sont des gonflement ganglionnaires accompagnés de troubles nerveux, psychiques et digestifs . On estime à plus de 50% les décès intervenant la première semaine.

Dans le second cas, la forme pulmonaire de la peste avec transmission du bacille par voie aérienne se caractérise par une toux du malade causée par un abcès pulmonaire. Elle est encore plus foudroyante et les victimes sont emportées dans les 2 à 3 jours.

A la lecture des textes, les manifestations individuelles de la peste semblent moins importantes que les ravages qui en découlent. Certains médecins font cependant preuve d'un grand sens de l'observation tel Julien Paulmier qui en décrit les symptômes dans un ouvrage daté de 1586 -1587. Il note l'irrégularité du pouls des malades, la fièvre persistante, la présence de hoquets et de syncopes ainsi que de vomissements, et une agitation continue du corps. Enfin il diagnostique la manifestation certaine de la maladie par la présence du «charbon» et des «bubons». Il note enfin la déperdition des forces, le teint plombé et une certaine « putréfaction » entraînant la mort.

Un peu plus tard en 1632, le médecin de Richelieu, parle de fièvre ardente, d'aspect livide, de prostration et de maux de têtes précédant l'apparition des bubons à l'aine , aux aisselles, sous la gorge et derrière les oreilles avec des tâches pourpres et violettes (le charbon) dans le dos sur le poitrine et les membres. Dysenterie, vomissements et hémorragies annoncent l'issue fatale qui peut survenir dans les 48 heures sauf si les bubons arrivent à suppurer annonçant alors un pronostic favorable.

Les premières atteintes de la peste ne trouvèrent jamais les populations préparées à combattre. Afin de lutter contre le fléau les municipalités confient alors à certains de leurs membres les pouvoirs nécessaires à la surveillance de l'épidémie et à la mise en place du service médical. Ces fonctions seront ultérieurement confiées par les représentants des municipalités à des *bureaux de santé* qui s'occuperont de recruter des médecins et chirurgiens, ce qui n'est pas chose aisée.

Il est assez facile de concevoir que la perspective des risques encourus et de l'isolement n'étaient pas de nature à séduire. En effet, selon les circonstances les médecins et chirurgiens étaient soit tenus de s'enfermer dans les hôpitaux ou lazarets² tout le temps de la contagion et de subir ensuite une quarantaine, soit de visiter les patients à domicile pour envoyer ceux atteints dans les établissements réservés à cet usage. Dans les deux cas ils perdaient leur clientèle, couraient de grands risques et étaient interdits de tous contacts avec les personnes saines. Si une localité possédait plusieurs médecins, il n'était pas rare qu'un tour de rôle fut organisé. Si tel n'était pas le cas ou si la ville n'était pas dotée d'un homme de l'art, la municipalité devait déplacer un médecin d'un autre secteur.

² Lazaret : bâtiment public fait en forme d'hôpital pour recevoir les pauvres et les pestiférés destinés à faire la quarantaine par ceux qui viennent des lieux suspects de peste. Dictionnaire de Trévoux, vol2, édition 1762.

Ainsi en fut-il lors de l'épidémie de 1628 à Anet. Claude Bertrand, apothicaire à l'Hôtel-Dieu de Paris, arriva le 8 septembre et s'installa au presbytère où les malades étaient soignés. Fournissant gratuitement les médicaments et les soins il guérit beaucoup de personnes et une attestation élogieuse fut établie le 8 décembre 1628 pour en témoigner. Le document qui est reproduit pour partie en fin d'ouvrage (document 6) atteste de l'efficacité de ce médecin et de ses bons soins

Parmi les antidotes, la *thériaque* et le *mithridat* étaient de souverains remèdes.

La *thériaque* plus particulièrement avait une réputation considérable tant pour préserver les personnes saines que pour guérir les malades. Ce précieux antidote ne comprenait pas moins de 74 substances différentes et tous les traités de médecine le mentionnaient. Le *mithridat* selon Hippocrate, tiendrait son nom du savant roi Mythridate, et la recette trouvée après sa mort dans son cabinet en aurait été écrite de sa main: *prenez deux noix fraîches, deux figues, vingt feuilles de rhüe et un grain de sel, pilez le tout ensemble et faites des pilules de la grosseur d'une petite noix que vous imbiberez d'eau de roses ou de vinaigre rosat et le prendrez trois heures avant de manger .*

Un autre remède remontant au médecin grec Hippocrate consistait à mélanger de la thériaque, de la *racine de tormentille*, des semences de genièvre et du *chardon bénit*, du bol d'Arménie, des semences d'oseille, de la raclure d'ivoire et du *coral rouge* ainsi que diverses autres substances, et à prendre ce mélange chaque matin avec eau de rose ou vinaigre.

La *racine d'angélique*, qui entrait d'ailleurs dans la composition de la thériaque, a longtemps joui d'une réputation anti-épidémique; ses mérites étaient encore largement vantés au XVIème siècle. Il était conseillé de tenir en bouche un morceau de sa racine, ou encore de racine de gentiane ou d'écorce d'orange *qui à cet effet sont fort souverains*. De nombreux ouvrages illustrent les vertus de « cette noble racine » d'angélique qui conservera une grande importance dans le traitement de la peste et sera encore en vogue au XVIIème.

Les purgations légères sont elles aussi conseillées, ainsi que l'emploi de pilules de *Rufus* dont la recette est la suivante: *aloès hépatic, ammoniac choisi à deux dragmes, myrrhe choisie à un dragme ; avec un très bon vin, faites vingt pilules-une avant le repas, depuis un demi- dragme jusqu'à un dragme* (Hippocrate) . Enfin, et à titre préventif, il était conseillé d'avoir un bon régime, de manger avant tout de la viande rôtie, de ne pas consommer de fruits et de mener une vie tranquille, en évitant les excès de toutes sortes.

Pour les remèdes externes, les cataplasmes et emplâtres sont vivement conseillés pour soigner les bubons. On peut ainsi mélanger de la thériaque et de l'oignon blanc et l'appliquer sur les bubons afin de les faire mûrir et de faciliter leur ouverture au moyen d'une lancette s'ils ne viennent pas à crever naturellement. Quant aux « charbons », avec ou sans pustules, ils réclament la saignée, la scarification ou la cautérisation.

La peste à donné naissance au mot empester. Fétidité et pestilence vont de pair. Les miasmes facteurs de l'épidémie sont particulièrement présents dans le cadre fermé de villes. Toutes les collectivités et rassemblements sont aussi le foyer de prédilection de l'épidémie. Afin de lutter contre la contagion, on employait de nombreux parfums ou aromates, certaines mauvaises odeurs étant réputées dompter la violence du venin pestilentiel. On conseillait même en raison de leur odeur forte l'usage de produits toxiques comme le souffre et l'arsenic.

On a longtemps cru que la peste se transmettait par l'air d'où le précepte de se placer entre le vent et le pestiféré. Cette doctrine dite «aérisme» amena dans les usages médicaux et sociaux de profondes modifications : malades relégués hors des villes, quarantaines, désinfection des habitations et des objets ont déjà été évoqués. De plus, pour mettre à l'abri les médecins qui payaient un lourd tribut à la mort, on inventa un costume dont on remplissait de substances aromatiques le bec de bronze du capuchon.

Conséquences de l'épidémie .

La peste enrayée, un appétit de vivre envahit l'ensemble de la population. *Les français dansaient sur le corps de leurs parents* dira un chroniqueur. Il s'ensuivit une augmentation des mariages et des naissances provoquant un véritable « baby boom». Mais là ne sont pas les seuls effets de la peste de 1348 sur notre société ; ils ont été multiples et en premier lieu sur l'équilibre économique.

Depuis le XIIIème siècle, la courbe de croissance de la population augmentant plus vite que celle des ressources disponibles, disettes et famines sévissaient sur notre territoire. Avec la peste, le lien entre la croissance démographique et le développement agricole est modifié puisqu'un plus petit nombre d'hommes se partage la même quantité de richesses.

Les résurgences de l'épidémie à chaque génération (1348-1361-1374 par exemple) entraînèrent le dépeuplement de certaines régions, la désertion voire la disparition pure et simple de certains villages tel Saint-Germain-le-Gaillard près de Guainville, qui comptait une centaine de « feux », selon le terme médiéval, c'est-à-dire de foyers ou de familles. Certains noms patronymiques disparurent ainsi que des familles entières.

Le nombre de terres cultivées régressa et certains terroirs furent abandonnés, les meilleurs étant seuls conservés. Les forêts augmentèrent ainsi que les friches.

Dans les villes, l'activité se ralentit, les boutiques fermèrent, le chômage augmenta et avec lui la délinquance et les risques de troubles.

Les incidences sur le commerce et les échanges furent nombreuses, l'interdiction des rassemblements participant au déclin des grandes foires internationales.

Les denrées qui avaient vu leurs prix augmenter au cours de l'épidémie s'effondrèrent ensuite, alors que les prix de la main-d'œuvre ne cessaient d'augmenter compte-tenu de sa rareté. Dépeuplées, les villes concédèrent des avantages pour attirer la main d'œuvre de régions épargnées. Se relevant plus vite, elles attirèrent les paysans, ce qui agrava la désolation des campagnes tandis que les métiers et corporations se réglementaient pour se protéger de cette main-d'œuvre peu exigeante que constituaient les paysans arrivant massivement.

Devant le désordre social, les Etats, dès 1349 réglementèrent l'économie par le blocage des salaires et des prix, la prohibition de la mobilité, la limitation des pouvoirs des corporations et de la durée du travail. Il ne nous est toutefois pas possible d'apprécier l'efficacité des mesures prises.

Les actes juridiques se modifièrent aussi. On note une augmentation dans toutes les régions du nombre de testaments. Les baux de locations des maisons à la campagne furent aménagés avec une clause autorisant le retour du propriétaire en cas d'épidémie.

Les rentrées fiscales connurent une baisse significative compte-tenu du nombre des décès et des départs, surtout dans les campagnes en voie d'appauvrissement. Exemptions et reports furent alors de mise, entraînant même des falsifications de la part de certaines municipalités, qui n'hésitèrent pas à majorer le nombre de morts afin de diminuer leurs redevances à l'Etat. En raison même de ce nombre de morts elles furent contraintes de faire l'acquisition de terrains pour les ensevelir, assumant de surcroît les frais d'inhumation. Ces dépenses ajoutées au déficit engendré par l'entretien des malades, leur logement, les ingrédients et personnels nécessaires au soins, la nourriture, incitèrent ces municipalités lourdement endettées à augmenter les taxes, suscitant émeutes et soulèvements des populations exsangues au sortir de l'épidémie, qui refusèrent de payer.

En raison de l'importante mortalité en temps d'épidémie et pour d'évidentes raisons sanitaires, l'usage d'ensevelir les corps dans les églises cessa et fut même interdit. Faute de temps et de bras, les cadavres étaient bien souvent mis en tas sommairement et jetés dans de grandes fosses puis recouverts de chaux vive. Le transport des corps, nus lorsque les vêtements avaient été brûlés, s'effectuait à la nuit, à la lumière blafarde de torches. On entassait les victimes dans de lourds chariots précédés de crieurs, annonçant leur passage à l'aide d'une sonnette ou *tintenelle*, avant de les enterrer aux portes de la ville.

Cette perte du respect des cadavres provoqua une rupture complète avec les coutumes ancestrales. Les rites mortuaires disparurent. Devant l'urgence d'une inhumation sommaire, toilette et veillée funèbre, cérémonie des funérailles religieuses où parents et amis assistaient et accompagnaient le défunt à sa dernière demeure ne se pratiquèrent plus. La mort des proches devint impersonnelle et anonyme.

Dans le chaos du trouble et de la confusion, il n'y eut plus de distinction dans les funérailles, l'honnête homme, le gueux, le chrétien, l'hérétique, le prêtre, le turc, tout était confondu rapporte un témoignage de l'époque. Les soins à donner aux morts ainsi que l'ensevelissement décent étaient d'ailleurs loin d'être considérés unanimement comme un devoir chrétien, contrairement aux secours apportés aux prochains et à l'aumône. Cette œuvre n'entrait pas encore dans les Sept Oeuvres de Miséricorde nécessaires au Salut que l'Eglise propagera à la fin du XVIème siècle à travers le Concile de Trente.

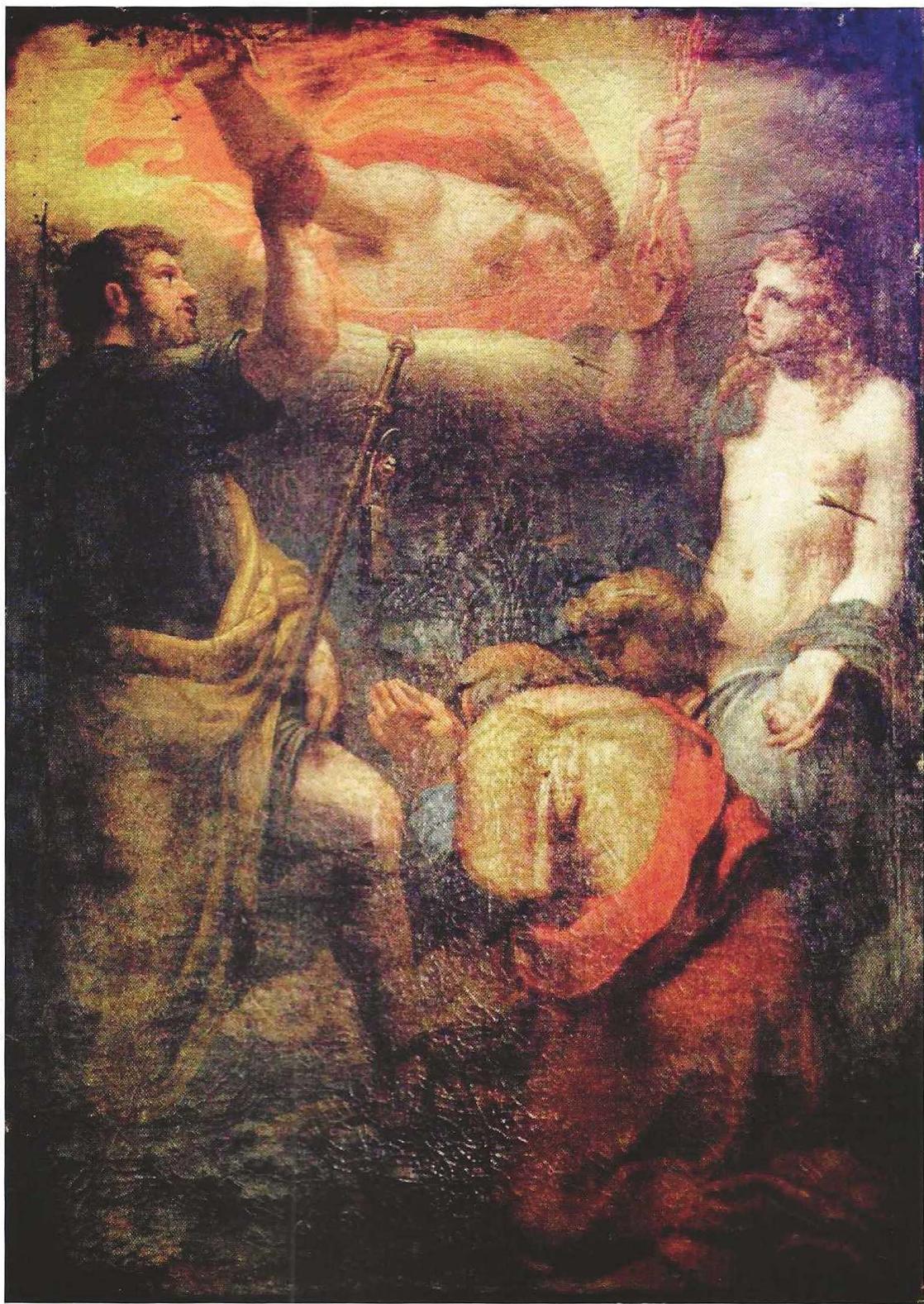
Une conséquence insidieuse de la peste concerna les abbayes et monastères. Dépeuplés en raison de leur dévouement auprès des malades, les ordres religieux se trouvèrent face à une alternative: soit fermer certaines abbayes et regrouper les survivants, mais aucun ordre ne le souhaitait, soit remplir massivement les monastères. Cette dernière proposition ayant prévalu, des moines ignorants succédèrent aux érudits, contribuant à discréditer l'Eglise par une tenue souvent contestable, et par contre-coup à favoriser la propagation de la doctrine protestante « réformée » à partir des années 1520.

Notre langage changea et s'augmenta de termes et expressions comme « empêter » ou « pestilential » ou encore « mauvais comme la peste » et « fuir quelqu'un comme la peste » qui conservent le souvenir de ce fléau. C'est aussi depuis cette période que nous connaissons les « carabins », à l'origine hommes d'armes destinés à protéger le corps médical et armés pour cela de carabines. Nous en avons gardé aussi le

« corbillard », dérivé de « corbillon », autrement dit le chariot des « corbeaux », nom donné au personnel vêtu de noir et masqué, chargé de ramasser les cadavres.

Si on a beau jeu, aujourd’hui, de rire de l’impuissance médicale, on ne peut nier que la peste fut à l’origine de certains progrès accomplis par la médecine au cours des siècles et de la fondation de notre premier patrimoine hospitalier durable. En outre elle apporta aussi une contribution essentielle au progrès de la salubrité publique.

Enfin les épidémies furent à l’origine de l’augmentation de notre patrimoine cultuel par la fondation et l’édification de milliers de chapelles qui inspirèrent artistes et écrivains. La réalité épидémique tragique bouleversa esprits et sensibilités, opérant un changement dans l’équilibre mental et le psychisme des populations, et favorisant l’apparition de La Mort comme singulier générique et symbolique. Du profond traumatisme de la Grande Peste de 1348 émergera dans notre civilisation aux XIVème et XVème siècles l’art du *macabre*, avec ses « transis » et ses « danses macabres ». Leur diffusion dans l’imagerie sera abondamment relayée par l’imprimerie après 1450, et participera ainsi à la construction d’un imaginaire collectif autour de la « sarabande de la Grande fauchuese ».



Figures 1 : Saint Roch et Saint Sébastien intercédaient auprès du Christ.
Eglise de Broué, Tableau du retable de l'autel de la confrérie de Saint Sébastien et Saint Roch.
Toile, L.125. x H .165, peintre anonyme, classée au titre des Monuments Historiques.



Figures 2 à 5 : Saint Roch et Saint Sébastien intercédant auprès du Christ (détails).



En haut, le Christ armé de traits « jupiteriens » et dont la colère gonfle le voile. Juste au dessous Saint Roch au bâton de pèlerin dont la musculature ne se ressent pas des atteintes du mal et face à lui Saint Sébastien de type juvénile que les flèches ne font pas souffrir. En bas la population implorante.

Les hommes coupables ne peuvent soutenir la vision de Dieu et appellent les saints à exercer leur puissance de compassion. Les deux intercesseurs entendant les prières retiennent les bras vengeurs du Christ armé de « traits brûlants ».

Cette œuvre « exemplaire » conjugue monde divin et monde humain. Elle correspond à l'interprétation dominante à l'époque classique de la culpabilité des hommes et de la punition divine. La répartition tripartite de l'espace avec au premier plan les humains, le Christ au-dessus et les deux saints entre ciel et terre correspond à la trilogie en vigueur depuis le Moyen-Age : monde mauvais et coupable, Dieu vengeur, saints intercesseurs. La position de ces deux personnages ainsi que leur situation dans l'espace de la composition reflète leur fonction de médiation entre l'humanité et le divin.



Issu du renouveau spirituel de la Contre-réforme, ce tableau emporte le spectateur dans sa vision, le dissociant des coupables et le plaçant inconsciemment parmi les croyants. L'image fonctionne selon une cohérence déterminée dont le but est l'éducation de ceux qui la contemplent. La cause originelle de la peste est Dieu et le principe en est sa colère. La raison de cette ire est la faute des hommes et l'effet en est le fléau. L'enjeu porte sur l'homme pécheur et repentant dont l'horizon est la rédemption.



Eglise de Broué, Tableau du retable de l'autel de la confrérie de Saint Sébastien et Saint Roch.
Toile, L.125. x H .165, peintre anonyme, classée au titre des Monuments Historiques.



Figure 6 : Statue de Saint Sébastien, Bois peint, église d'Abondant, XVIème siècle. Cette représentation, qui est peut être une ancienne « ymage » de la chapelle de la confrérie montre le saint dans une pose extatique empreinte d'une certaine naïveté caractéristique de l'art populaire.



Figure 7: Statue de Saint Roch, Bois peint, XVIème siècle, classée Monument Historique, église d'Abondant. D'une facture plus achevée que la statue de Saint Sébastien elle nous montre Saint Roch dans sa figuration la plus traditionnelle

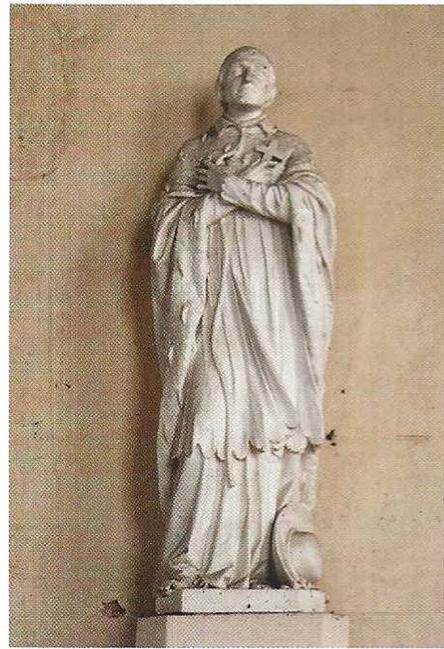


Figure 8 : Statue de Saint Charles Borromée
Plâtre, XIXème siècle, église de Guainville.



Figure 9 : Statue de Saint Louis,
Roy de France
Plâtre, XIXème siècle, église de Guainville.



Figure 10 : Statue de saint Sébastien
Entre extase et souffrance . Plâtre, XVIIIème siècle, église d'Abondant.



Figure 11 : Saint Roch soigné par un ange
Eglise du Moussel. Cette statue en bois doré du XVIIIème siècle et son baldaquin en bois peint ornent le reliquaire dont l'emplacement actuellement vide est visible en dessous. La présence de l'ange soignant le saint souligne l'intervention divine à l'origine de sa guérison.

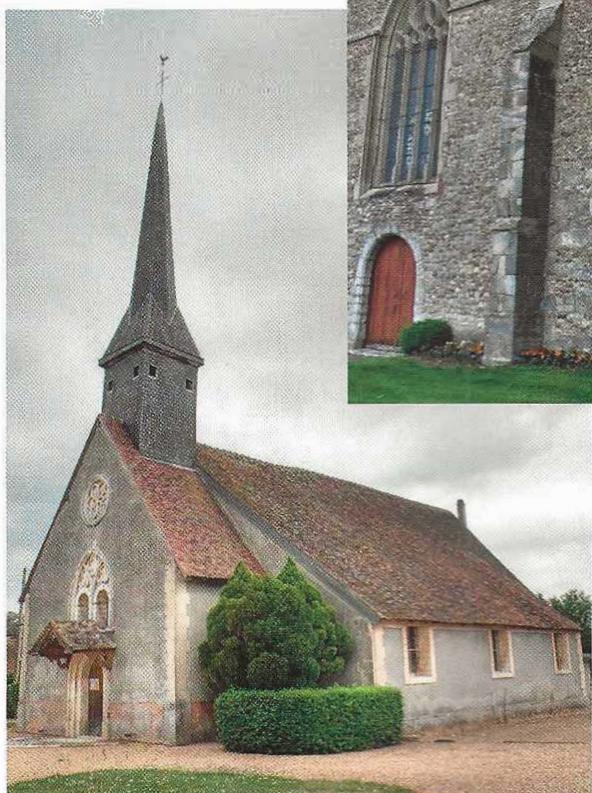


Figure 12 : Vue extérieure de l'église du Mesnil-Simon, avec la chapelle latérale Saint Roch élargissant la nef et enserrant la tour.

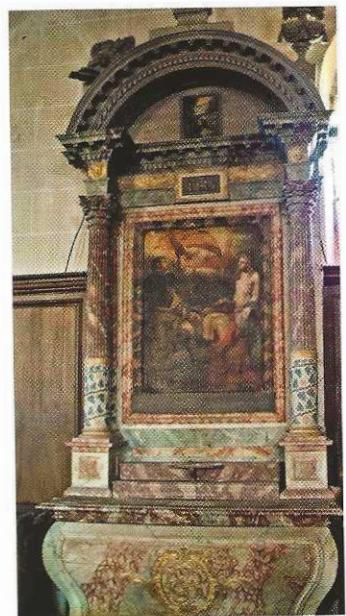
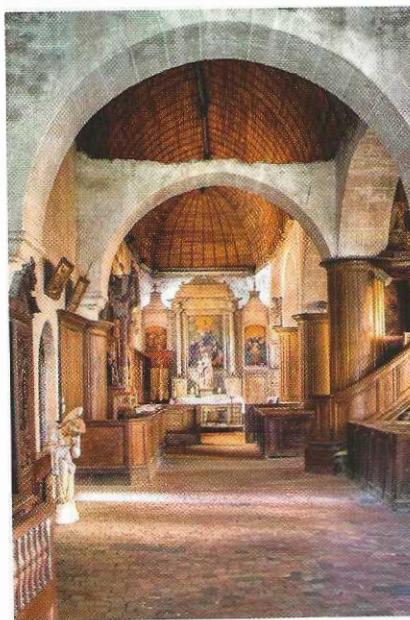
Figure 13 : Vue extérieure de la chapelle Saint Roch du Moussel, accolée à la nef plus ancienne.



Figure 14 : Statue de Saint Roch en prière, tôle , XIXème siècle. Eglise du Moussel. Représentation moins classique du saint dans son rôle d'intercesseur. Il reste identifiable grâce à ses attributs que sont le chien tenant un pain et son bâton de pèlerin.



*Figure 15 : Statue de Saint Roch
Plâtre peint, offert en 1869, retable d'autel de la chapelle éponyme dans l'église du Mesnil –Simon.*



*Figure 16 : Vue intérieure de « la petite église » de Broué .(en haut à gauche)
Au fond l'autel du Rosaire. A gauche, face à la chaire sculptée, le « parquet » de la confrérie et son autel latéral.*

*Figure 17 : Autel et retable de la confrérie de Saint Sébastien et Saint Roch, .(en haut à droite)
Eglise de Broué. Bois peint, XVIIème et XVIIIème siècles (classé Monument Historique ainsi que le tableau qui l'accompagne).On distingue sur le devant de l'autel un médaillon encadrant le monogramme des deux saints.*

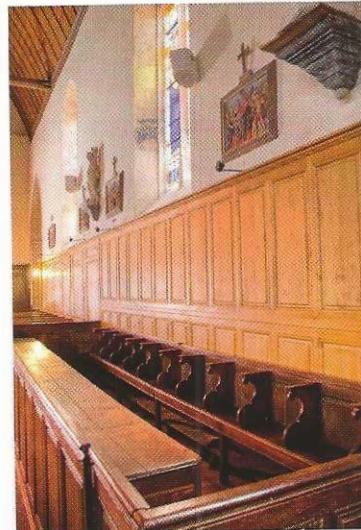


Figure 18 : Banc de la charité avec les sièges des « frères servants , Eglise d'Abondant, bois sculpté.



Figure 19 : « Parquet de la confrérie », église de Broué, bois sculpté, fin du XVIIIème siècle.

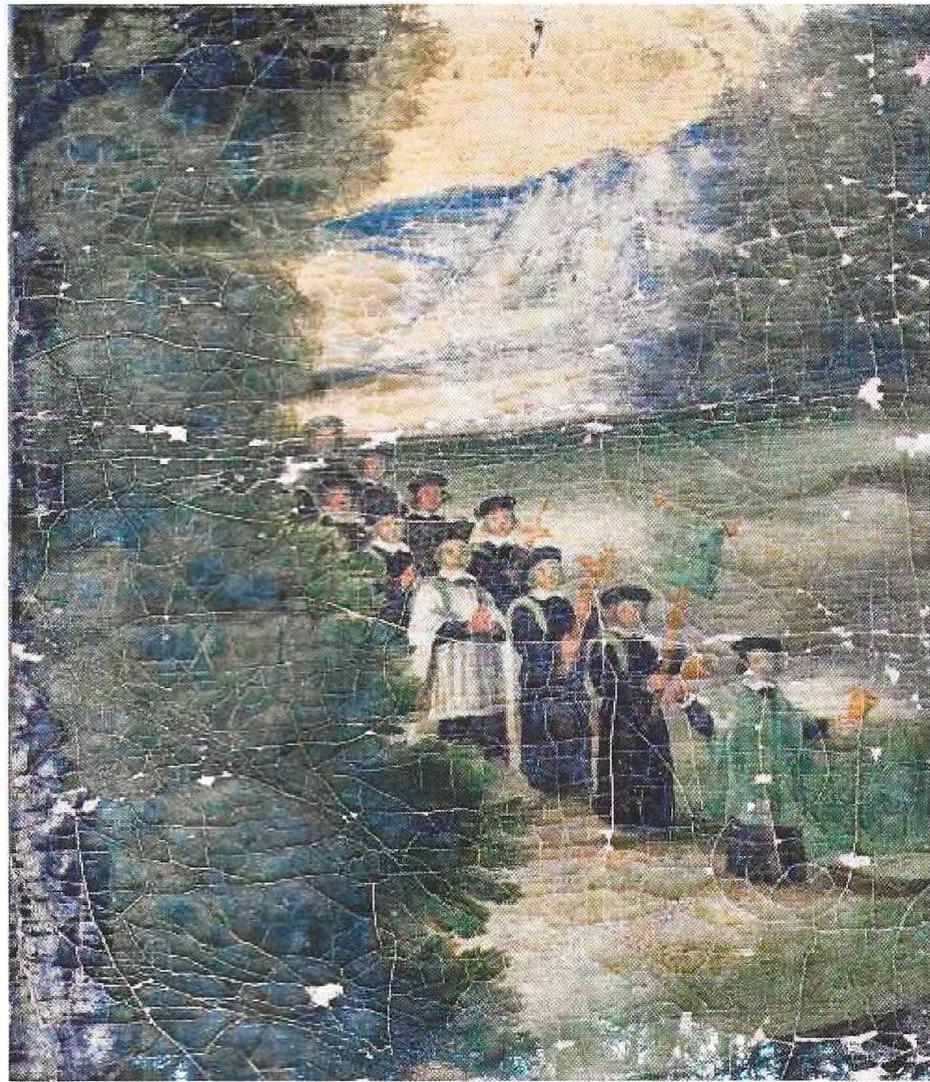


Figure 20 : fronton de l'Autel de la Charité de Saint Sébastien et Saint Roch, Eglise de Broué, toile, XVIIIème siècle. Ce petit tableau de la fin du XVIIIème représentant la procession de la confrérie est un témoignage naïf mais cependant émouvant de cette pieuse institution, montrant le défilé des frères en « robbe ».



Figure 21 : La procession de la confrérie. Fresque, Chapelle Saint Roch du Moussel. Bien que très endommagée, cette fresque du XVIIIème siècle nous permet de distinguer la confrérie se dirigeant vers la chapelle avec son « tintinellier », puis les porte-bannière et porte-croix suivi des frères servants.



Figure 22 : Bannière de la confrérie de Saint Roch du Moussel, soie brodée de 1861, église de Sorel.

Figure 23 : Statuette de Saint Roch, bois doré, XIXème, église du Moussel. Cette représentation surmontant le bâton (incomplet) de la confrérie montre le saint dépourvu de ses attributs habituels mais cependant identifiable à son geste.



Figure 24 Panneau sculpté de la chaire , détail, bois XVIIIème, église de Broué représentant une torche et un bâton de confrérie de forme assez simple et composé de 4 barreaux chantournés.



Figure 25 : Chaperon de Chariton de la confrérie de Rovvres, église de Rovvres, Velours brodé du XIXème, orné d'un médaillon représentant la Trinité.

Figure 26 : « Parquet de la charité », église de Rovvres, bois sculpté, XIXème. Nous pouvons y voir le placard de rangement des chaperons.

Figure 27 : Chaperon de Chariton de la confrérie de Rovvres, église de Rovvres, Velours brodé du XIXème, revers portant l'indication de la fonction du frère servant.

CHAPITRE II: LA PESTE FRUIT DE L'IRE DE DIEU

Prières, recours et intercessions.

L'an de Jésus Christ 1348, frappé du fouet vengeur de la justice divine, l'occident fut entendre un long cri de douleur nous dit Ordéric Raynold dans ses *Annales Ecclésiastique* et cité par Monique Lucenet.

Expliquer la peste comme une sanction du Ciel existe déjà dans l'Antiquité. *Oedipe Roi* de Sophocle s'ouvre sur Thèbes, ville ravagée par un mal d'origine inconnue, la peste. Apollon dans *L'Iliade* envoie, lors de la prise de Troie, la peste aux grecs vainqueurs. Présente aussi dans la Bible, la « Peste de David » frappe les Philistins qui s'étaient emparés de l'Arche.

Ce discours, seul capable de donner une signification d'ordre supérieur à l'épidémie, sera repris par l'Eglise. Perçue comme une « merveille », au sens d'un phénomène non naturel, la peste est d'emblée reliée au monde divin et n'appartient jamais au monde diabolique. La référence à l'Apocalypse et donc au Jugement Dernier des hommes par Dieu est omniprésente durant les épidémies.

Le fléau, châtiment collectif des iniquités des chrétiens, est envoyé par Dieu pour punir les hommes de leurs péchés. « L'ire de Dieu » sera un thème répété à l'infini par les prédicateurs qui, lors de la Grande Peste noire, fustigeront les pécheurs en les appelant au repentir.

Dieu purifiant ses élus, il faut apaiser sa colère par de véritables pénitences et par la confession sincère de ses péchés. La maladie pose aussi aux chrétiens le problème de la souffrance, et de ses rapports au péché. Pardon des péchés et guérisons allant de paire, le malade perçoit pendant qu'il souffre le mystère du dessein de Dieu.

L'inefficacité relative des remèdes confirme d'ailleurs que le corps mortel n'est pas seulement en cause, mais que la guérison passe aussi par le salut de l'âme. Peu à peu la maladie est perçue comme une ascèse menant au Salut par la voie de l'identification au Christ souffrant.

Ainsi, en fournissant la seule explication acceptable, l'Eglise substitue une peur théologique à une peur collective et fait finalement œuvre consolante puisque la médiation ecclésiale et la pénitence permettent le rachat et la rédemption et donnent ainsi l'espérance du Salut.

Ayant peu de recours dans les soins des humains, les populations tournent leurs regards vers le maître de la vie et de la mort et lui adressent prières publiques et pénitences. De nombreux ouvrages mentionnent des textes et prières propres à conjurer la peste. Le suffrage que constituent la prière, l'aumône et surtout la célébration eucharistique datent de l'époque de Grégoire le Grand, pape de 540 à 604. Mais une prière n'est efficace que si elle est accompagnée de pénitences.

Lorsque Dieu semble rester sourd aux supplications et que les processions, en rassemblant les foules, accentuent le fléau, les fidèles redoublent de ferveur. Deux réactions sont alors possibles: soit des élans de mysticisme individuel, soit des invocations collectives. Ces relations avec le divin passent par des éléments

médiateurs que sont les gestes des thaumaturges, l'usage des reliques et l'intercession des saints.

On demande au ciel non la guérison mais le détournement du fléau et la cessation de l'épidémie. La nature notoire et scandaleuse des péchés que Dieu entend punir par la peste appelle une pénitence publique, qui entraînera des excès représentés en France par les *Flagellants*.

Cette secte mystique venue d'Allemagne, dite des Frères de La Croix, fut une calamité de plus causée par la peste. Se disant envoyés par la Vierge, les Flagellants faisaient pénitence pendant 33 jours et demi, autant de temps que le Christ vécut sur terre. Reçus chaque soir dans une maison différente, ils étaient nourris d'aliments maigres et leur jeûne était obligatoire le vendredi. Avant d'entrer dans une ville ou un village, ils se rangeaient processionnellement par deux, précédés de bannières, et arrivés dans l'église se prosternaient. Ensuite, rassemblés sur la place et dévêtu jusqu'à la ceinture, un capuchon sur la tête et une croix à la main, ils se couchaient au sol et leur chef les fouettait en leur ordonnant de se relever. Enfin, tous se flagellaient jusqu'au sang. Ils se fouettaient ainsi deux fois par jour avec des cordes munies de pointes de fer. La cérémonie se terminait pas la lecture à haute voix de la lettre prétendument apportée du ciel par un ange et annonçant que tous ceux qui se mortifiaient ainsi seraient pardonnés.

Dure à elle-même comme aux autres, cette secte, accusée d'avoir spolié les biens du clergé et des laïcs fut, par Bulle du Pape Clément IV en date du 20 octobre 1349, excommuniée et pourchassée dans tout le royaume. Ce fut avec peine que l'autorité des papes parvint à arrêter ces désordres et à encadrer les élans de foi.

Sans en arriver à de tels excès, qui ne semblent pas avoir eu cours dans nos régions, de nombreux fidèles trouvèrent dans la piété un souverain remède à l'angoisse engendrée par la peste. Ces nombreuses manifestations de foi consistent en processions, services solennels, prières et offrandes, pèlerinages, représentations pieuses, vœux tendant à l'établissement de fondations locales ou à l'édification de chapelles et d'églises.

De nombreux saints intercesseurs partagent l'heureux privilège d'être « antipesteux », c'est-à-dire de protéger contre la peste et de rendre efficaces les supplications de ceux qui les prient. Un auteur de la fin du XIXème en dénombrat plus de 50 et parmi eux la Vierge en premier lieu mais aussi Saint Antoine, Sainte Catherine et Saint Bernardin de Sienne, Saint Gérald, San Gennaro ou Sainte Marguerite et Saint Nicolas. Mais ceux qui seront le plus priés restent Saint Roch et Saint Sébastien, pour lesquels des pèlerinages votifs se pratiquent toujours en Normandie.

Parfois les œuvres de dévotion réunissent plusieurs d'entre eux à la gloire de l'Eglise militante dont les soins et le dévouement comme le sacrifice constituent à la fois une réalité en temps de crise et un témoignage emblématique de la doctrine chrétienne. Jusqu'au XIXème siècle, des œuvres d'art sont commandées avec des prières dès que la maladie menace ou lors de crises réelles. Des donations viennent enrichir les autels des églises et sont financées par les villes, le clergé, les ordres religieux ou les confréries laïques.

Les artistes n'hésitent pas à reprendre les saints locaux, Sainte Rosalie à Palerme et Saint Tècle à Este en Italie, Saint Benoit en Allemagne et en Autriche, ainsi que Saint Ulrich et Saint Zacharie, Saint Adrien en Picardie et dans le Nord au Luxembourg et en Bavière, Saint François de Paule pour Fréjus et Saint François-

Xavier pour son action à Goa. Sainte Anne est priée à Apt, Saint Méen en Bretagne, Saint Eloi dans le Nord, et enfin Saint Valentin et Wulfran en Normandie...

La multiplicité des représentations des ces saints antipesteux dans les régions touchées par les différentes épidémies nous fournit des témoignages de l'art populaire local en même temps qu'elle caractérise le besoin figuratif de cette piété simple.

Les héros devenus des saints : Saint Louis et Saint Charles Borromée.

Saint Louis (1214-1270) sanctifié en 1297 et Saint Charles Borromée en 1610 peuvent être considérés à juste titre comme des *héros religieux* en raison de leur lien direct avec l'épidémie et pour leur dévouement aux malades. La relation de leur vie met aussi bien l'accent sur les actions auprès des malades que sur leur élévation spirituelle.

La tradition accorde une valeur de thaumaturge à Saint Louis qui reçut le don de guérison de droit divin, et dont l'histoire fait une victime de la peste. Après sa mort en 1270, son corps « mis en reliques » poursuivit son action.

Incarnation du pouvoir politique et religieux, le roi réalisait devant tous les gestes de laver, toucher, guérir, ou enterrer, inscrits dans la sacralité du pouvoir royal. Dans le cas de Saint-Louis, il le faisait avec une conviction et une efficacité exemplaires, clairement dictées par une foi profonde (*figure 9*).

La scène de *Saint Louis mourant à Tunis* peinte au XVIIème par Jacques de Létin, et actuellement dans l'église Saint Paul-Saint Louis à Paris, est en tous points édifiante. Le peintre utilise la grandeur tragique de la peste pour glorifier le roi dans une mise en scène au décor pompeux sans rapport avec un campement à Tunis. Le roi y esquisse un geste pieux et ne montre aucun des signes de la peste qui pourraient porter atteinte à son image.

Saint Charles Borromée (1538-1584), personnage postérieur de la période qui nous occupe, incarne la figure exemplaire du dévouement. Archevêque de Milan en 1563, il entreprend dès 1565 des réformes dans son diocèse conformément aux prescriptions du Concile de Trente. Lorsque la peste éclate en 1575 son action héroïque, soutenant et soignant les malades, est admirable. Les historiens s'accordent à lui reconnaître une grande magnanimité en particulier lorsqu'il accorde l'absolution générale à tous les fidèles mourant de la peste même sans confession. Pour les Italiens, l'épidémie reste « la peste di San Carlo ». Il demeure un des saints les plus populaires de la Contre-Réforme dont il fut un ardent zélateur. Idéal défenseur de la cité et patron le plus efficace pour la peste, il connut un culte fervent qui s'étendit hors de l'Italie et de la France : il finira par supplanter partout les saints anti-pesteux du Moyen-âge.

L'iconographie traditionnelle du saint ainsi que sa codification vont se répandre dès sa sanctification en 1610. Dans les statues qui le représentent, il est figuré en tenue liturgique avec son chapeau de cardinal, le nez busqué et la corde au cou (*figure 8*), et il tient la croix, à moins qu'il ne soit accompagné d'une tête de mort.

Dans son iconographie peinte, qui appartient comme la statuaire à l'art baroque international, le saint est souvent mis en scène alors qu'il donne leur dernière communion aux malades et aux mourants, ce qui confère à la figuration du sacrement de l'Eucharistie un regain de popularité. Des artistes français comme Charles Mignard ont largement contribué à repandre cette imagerie de Saint Charles Borromée donnant la communion aux pestiférés.

Le succès de ses diverses représentations répondait au goût populaire pour les héros devenus saints, accréditant en temps de crise la réalité de l'accomplissement d'actes héroïques et spirituels et leur efficacité.

Le plus ancien intercesseur: Saint Sébastien.

Sébastien naît vers 260 à Narbonne d'un père noble du pays et d'une mère milanaise ; tous deux sont chrétiens et installés à Milan où leur fils reçoit toute l'éducation d'une jeune homme de famille prospère.

Adulte vers 283 sous le règne de Dioclétien, il s'engage dans l'armée et se distingue par sa loyauté, sa bravoure, et son intelligence. Remarqué par l'empereur qui le prend en amitié, il est nommé capitaine des gardes de l'armée impériale.

A cette période commence à Rome la neuvième persécution des chrétiens ; or Sébastien est chrétien et profite de sa situation pour venir en aide aux persécutés. Ses actions suscitent de nombreuses conversions parmi les captifs et le personnel des prisons. On compte aussi de nombreux miracles. Le nombre de convertis augmentant sans cesse, l'empereur Dioclétien finit par lui en faire le reproche en 286, suite à une dénonciation.

A l'aide de nombreux artifices, Dioclétien tente de lui faire abjurer sa foi et aurait même tenté de le séduire, Sébastien étant particulièrement beau. Toutefois, n'obtenant aucun résultat il condamne Sébastien à être percé de flèches. Lié à un arbre et criblé de flèches, il est laissé pour mort, mais la nuit venue, Irène, jeune veuve d'un saint martyr nommé Catule, vient pour récupérer le corps et, trouvant le jeune homme respirant encore, le recueille chez elle et le soigne.

Une fois guéri, Sébastien se rend auprès de l'empereur et lui reproche les persécutions. Furieux et vexé, Dioclétien condamne Sébastien le 20 janvier 288 à être lapidé, certains disent fouetté et d'autres assommé à coups de bâtons, puis jeté dans la *Cloaca maxima*, le grand égout de Rome, afin que ses restes ne soient pas vénérés. Mais un ange apparaît en songe à une jeune chrétienne, Lucine, et lui indique où se trouve le corps du martyr afin qu'elle l'ensevelisse. Une église sera construite sur son tombeau.

L'histoire du saint prend naissance dans la *Passio sancti Sebastiani*, récit hagiographique rédigé vers les années 430-440 et repris dans *La légende dorée* de Jacques de Voragine, écrite vers 1265-1270 et publiée en 1483 seulement. Insistant sur l'inscription de la maladie dans le principe divin et sur la guérison liée à l'abandon des pratiques idolâtres, le texte du XII^e siècle fait de Saint Sébastien un fondateur de l'Eglise dans l'Antiquité.

Alors que les guérisons opérées par le saint sont antérieures au culte de ses reliques, à partir de 680, lorsque l'épidémie de peste frappe Rome, Saint Sébastien devient un saint guérisseur, après avoir été un saint fondateur. La réputation du guérisseur se propage rapidement hors d'Italie et va gagner l'Europe entière après 1348. Il sera de nouveau invoqué lors de la Peste noire du XIV^e siècle, et de nombreuses fondations seront faites pour l'honorer. Un grand nombre d'églises ont leur autel à Saint Sébastien et les anciens livres liturgiques contiennent des pièces en son honneur.

La plus ancienne représentation du saint est une fresque du Vème siècle à Rome. Il y figure en toge avec d'autres personnages. On le trouve au VIIème en armure dorée et parfois en soldat romain. C'est au XIIème siècle qu'apparaît le Saint Sébastien de type juvénile qui va bientôt triompher.

Saint Sébastien incarne la représentation de la destruction de l'ordre ancien symbolisé par le mal épidémique, et son remplacement par un ordre nouveau. En effet aucune représentation n'existe de la scène de la lapidation du saint ou de son action auprès des malades et captifs. Seule la scène du martyre a retenu l'attention en raison de son lien symbolique avec l'épidémie : ayant résisté aux flèches des hommes, Saint Sébastien fut chargé de détourner celles envoyées par Dieu. Renforçant le lien entre peste et hérésie, les emplacements des impacts des flèches sur les représentations du saint peuvent correspondre aux emplacements de bubons. La prolifération et la diversité de l'iconographie de ce Saint particulièrement représenté, surtout en Italie au XVIème siècle, font ressortir néanmoins des caractéristiques récurrentes (*figures 6 et 10*).

La nudité d'abord, nécessaire à l'efficacité de la représentation non doloriste du martyre confère au saint une place particulière. Avec le Christ, il sera la seule figure biblique figurée quasiment nue, afin d'exposer aux croyants sa chair meurtrie mais immunisée et un visage toujours serein voire extatique.

Les flèches qui parsèment son corps sont le signe emblématique le plus ancien de la peste, elles assurent la transition du divin au terrestre et évoquent aussi la célérité de l'atteinte, sa fulgurance, et la certitude de son impact. On les trouve aussi au Moyen-Age dans certaines représentations de la Vierge dont le manteau protecteur intercepte une pluie de flèches. Les flèches sont aussi utilisées à la fin du Moyen-Age lorsque la « mort-peste » est représentée. Bien souvent accompagnée de sa faux, signe de reconnaissance habituel, elle se sert d'un arc et de flèches pour viser les hommes : la « mort-peste » dans son œuvre a besoin d'une arme rapide, maniable et redoutable.

Celles qui touchent Saint Sébastien sont souvent au nombre de 5, selon une symbolique courante autrefois. Ces 5 flèches évoquent les 5 plaies du Christ et écrivent sur le corps les lettres du mot « *amore* », renvoyant ainsi par analogie les épreuves du saint au sacrifice du Christ.

On remarquera que le lien de Sébastien avec les flèches est sans doute très ancien : l'église San Sebastiano de Rome a été édifiée sur un ancien temple d'Apollon, ce qui nous rappelle les liens entre les deux personnages. L'un a l'arc et l'autre les flèches. Tous deux sont liés à la peste et à sa guérison : l'épidémie est envoyée par Apollon dans *L'Iliade* et arrêtée par Saint Sébastien dans *La Légende dorée*. Enfin les épithètes homériques d'Apollon qui sont « qui repousse loin » et « qui éloigne le mal » semblent singulièrement faire référence à la même personne.

Associé au thème de la peste, Saint Sébastien a bien souvent pour compagnon Saint Roch. Si le premier a une valeur évocatrice et métaphorique en raison des flèches, l'autre a réellement le corps atteint par la peste, il est à la fois malade et intercesseur.

Le Saint qui guérit de la peste : Saint Roch.

Le culte de Saint Roch est plus récent que celui de saint Sébastien et date de la fin du XIVème siècle. Sa vie n'a été écrite qu'au siècle suivant au cours duquel il sera imploré assez universellement en temps d'épidémie.

Saint Roch naquit vers 1295 à Montpellier et après avoir perdu ses parents vers l'âge de 20 ans, vendit tous ses biens et les donna aux pauvres. Revêtu de la robe du Tiers-Ordre de Saint François, il partit en Terre Sainte et lors de son passage en Italie rencontra la peste.

Se consacrant aux malades qu'il soulagea et guérit en apposant le signe de la croix sur les bubons, il finit par être lui-même atteint par l'épidémie ; chassé et isolé au milieu des bois, comme on le faisait à l'époque, ne pouvant se nourrir, il fut sauvé par un chien du château voisin qui tous les jours vint lui apporter un pain.

Guéri lui aussi grâce à la sollicitude divine à l'origine de ce miracle du chien (*figure 11*), il retourna à Montpellier vers l'âge de 30 ans. A son arrivée, pris pour un espion, il fut jeté en prison et cinq ans plus tard y mourut en 1327 de la peste qu'il avait contractée au cours de cette réclusion. On trouva sur son corps cette inscription : *Quiconque sera atteint de la peste et m'implorera sera guéri*.

Son oncle le reconnut alors et lui fit élever une église où ne tardèrent pas à se produire de nombreux miracles. Sa canonisation survenue en 1414 sera renouvelée en 1629. La dévotion à son culte se répandit rapidement ; la plus ancienne mention actuellement connue daterait de 1382 en Italie. En 1485 les Vénitiens, lors d'une nouvelle épidémie, transportèrent ses reliques dans leur ville et, lui consacrant la basilique San Rocco, placèrent leur ville sous sa protection. Il était au XVIème siècle avec saint Sébastien le saint « anti-pesteux » le plus vénéré en Europe, et sa fête qui a lieu le 16 août, était d'obligation à Paris jusqu'au XVIIème.

Après l'épidémie de 1477, avait été créée à Rome une confrérie de Saint Roch qui eut de nombreuses ramifications. De nombreuses localités en Italie, Allemagne ou France ont une église ou un autel en son honneur. De nombreux documents attestent aussi de l'ancienneté de son culte.

Toutes les images de Saint Roch participent de l'iconographie de la peste, que ce soit dans le « grand »art ou dans les arts populaires. Suivant la tradition, le saint est représenté en pèlerin, accompagné d'un chien et relevant sa tunique. Du doigt il montre un bubon dont, par pudeur, la place est bien souvent sur la cuisse au lieu d'être à l'aine. Signe de la guérison du saint, les bubons sont représentés incisés ou abécédés (*figures 7, 14 et 15*).

L'accent est mis sur l'aspect réaliste du symptôme, et le saint incarne le dévouement et la force de résistance que donne la foi. Touché lui même par la maladie et devenu saint, il a une véritable dimension spirituelle d'intercesseur. Saint Roch est aussi représenté soignant les malades et son image souligne alors son appel à la compassion de Dieu.

CHAPITRE III : Charité et Charitons

Dévouements que suscitent les épidémies : l'exemple du clergé.

Lors des premières épidémies du Haut Moyen-âge, les fondations charitables étaient dues à l'Eglise puis dès les Xème et XIème siècles aux possesseurs de fiefs, qui tentaient ainsi d'améliorer la situation des habitants.

L'assistance aux pestiférés n'en demeura pas moins la tâche essentielle des membres du clergé qui adjoignaient à l'assistance spirituelle une aide matérielle dans le soulagement des souffrances physiques, ce qui faisait partie de leur mission. L'épidémie était un terrain de prédilection pour réaliser les engagements religieux. La vocation n'y était pas tant médicale que morale et religieuse mais l'action du clergé restait réelle et efficace. Qui ne connaît l'infatigable zèle de Saint Charles Borromée pendant la peste de Milan en 1576 ? Le soin qu'il prit des malades fut de tous les instants et son action incessante.

Citons aussi Frédéric Borromée, cousin de Saint Charles Borromée et son successeur sur le siège épiscopal de Milan qui, en 1630, refuse de quitter cette ville alors que tout son entourage meurt, se consacrant aux mesures destinées à enrayer le fléau : *on le voit aux lazarets, près de la demeure de ceux qui souffrent ...*

Saint Vincent de Paul s'illustra aussi dans les soins donnés aux pestiférés. Créeateur des « Prêtres de la Mission de Saint Lazare » il fut sans cesse sollicité pour envoyer des missionnaires dans les provinces ravagées par la peste.

Trop nombreux sont les ordres religieux qui comptèrent beaucoup de victimes, certains se faisant une spécialité de ce rôle de soulagement et d'assistance. Face à la hantise de mourir sans confession et sans le secours des sacrements, conditions nécessaires au Salut, certains ordres rivalisent de zèle et de courage. Les victimes sont particulièrement nombreuses au sein de l'ordre des Récollets dont on note dans les rapports de police qu'il va partout consoler et confesser. Les Jésuites, voués plus spécialement à l'étude, à la prédication et à l'enseignement, se jettent à corps perdu dans la mêlée. Parallèlement, ils seconcent activement la « Confrérie Laïque du Saint Sacrement » qui installe des antennes partout.

Mais il est surtout un ordre dont le zèle au milieu des épidémies dépasse celui des autres, ce sont les Capucins, dont l'action bienfaisante se signale dans de très nombreuses villes françaises et tout particulièrement en Normandie. Nous les retrouvons à Caen, Argentan, Alençon, Dieppe, Gisors et Rouen où les habitants reconnaissants élevèrent aux pères décédés un monument (disparu au XVIII^e) en reconnaissance de leurs actes de charité.

Dévouements que suscitent les épidémies : les premières fondations laïques.

Le développement d'un pouvoir royal fort aux dépens des seigneurs locaux, l'apparition corollaire des communes, l'extension du commerce, la richesse croissante, ont incité les particuliers à s'occuper de leurs frères souffrants et à rivaliser de zèle avec le clergé. En effet au Moyen-âge, la charité *légale* est une notion inconnue, elle reste l'objet de décisions privées. Les corporations de métiers qui éclosent dans les villes ouvrent aussi des asiles affectés à leurs membres.

Salut de son âme, parole éloquente d'un prédicateur, vœu formé lors d'un danger auquel on échappe, ou compassion donnent lieu à la création de nombreuses fondations pieuses. Dans la liste des bienfaiteurs figurent des personnes de toutes conditions et en majorité des bourgeois ; leurs motifs sont très divers dans la mesure où ils n'obéissent pas comme les nobles et les ecclésiastiques à un « devoir d'état » ou à des obligations liées à l'exercice du pouvoir. Dans un contexte de crise, la peste devient donc un lieu privilégié de l'exemplarité, et des figures emblématiques de héros religieux ou civils se créent.

A son frère, qui l'exhorte à fuir lors de l'épidémie de 1650, Rotrou, poète et dramaturge et alors lieutenant général du roi à Dreux, répond que son honneur lui commande de rester. La lettre se termine par ces belles paroles : *Ce n'est pas que le péril où je me trouve soit fort grand, puisqu'au moment où j'écris, les cloches sonnent pour la vingt-deuxième personne qui est morte aujourd'hui. Ce sera pour moi quand il plaira à Dieu.* En juin 1650, le poète succombera lui aussi de l'épidémie dans sa quarante et unième année.

« Rien n'est plus recommandable que ces confréries de Charité » arrêt du Parlement de Rouen de 1711.

On a vu qu'il fallait se garder de transposer l'institution hospitalière d'autrefois à notre vision contemporaine et que les pauvres tenant une place dans l'économie du Salut, un lien est ainsi créé entre les secourus et les « secourants ».

Sans que l'on puisse considérer la peste comme systématiquement à l'origine des confréries, on ne peut nier le rôle de ces organismes issus de la société civile au cours des épidémies dans l'organisation des processions et pèlerinages destinés à arrêter la propagation du fléau. En intensifiant la présence de la mort, les calamités ont participé à la quête de protection des fidèles. Avec les malheurs du temps, l'angoisse du trépas et du salut de l'âme se sont trouvés exacerbés. Face aux horreurs de la peste et aux désordres sociaux qui en résultent, les confréries proposent une solidarité de substitution et un resserrement des liens sociaux.

Avec l'essor des villes, du commerce et de l'artisanat, se sont constituées des corporations parallèlement auxquelles se sont développées des confréries. Les gens de métier, regroupés dès le Moyen-Age dans ces corporations qui les protègent dans leur travail, aiment à se mêler au mouvement charitable de leur époque par les confréries qui en sont l'émanation religieuse placée sous le patronage d'un saint protecteur. On voit ces confréries créer des hôpitaux, secourir les malades et apporter leurs cotisations aux aumônes générales. Non seulement les confrères jouent le rôle de secours mutuel, mais une partie de leur trésor commun est dévolu au soulagement des malheureux. De larges aumônes sont faites en particulier le jour de la fête patronale. A l'occasion de cette réjouissance les confrères, après avoir

déposé cierges et bannières dans l'église, arrêtent les comptes et procèdent aux élections de leurs représentants.

Un phénomène proche s'observe dans les *confréries de charité*, associations de pieux laïcs, indépendantes de toutes corporations et formées dans un but d'assistance mutuelle ; elles constituent dans certaines provinces comme la Normandie de véritables entreprises de secours aux malades et surtout assurent des obsèques honorables aux citoyens privés de ressources.

En effet, ces *sociétés* ou *confréries de Charité* souvent appelées aussi *charités* assument d'abord, en temps de peste, la tâche d'assurer à tous, y compris les étrangers, une sépulture décente, quelle que soit leur fortune. Dans le diocèse d'Evreux, ces *charités*, qui remontent au XIII^e siècle, en liaison étroite avec le clergé et placées sous la protection d'un saint, ont pris une grande importance. C'est sans doute en raison de la proximité avec ce diocèse d'Evreux que de nombreuses *charités* furent actives aussi dans le canton d'Anet.

Les membres de ces associations ou *charitons* se soumettent à des règlements particuliers et s'obligent à rendre les derniers devoirs aux habitants de leur paroisse. Les ressources proviennent de droits d'entrée, de cotisations, d'amendes en cas de non-respect des règlements et obligations, ainsi que de dons et legs et des redevances perçues pour l'utilisation des ornements lors des services. Le recrutement étant dépendant du seul facteur financier, les *confréries* s'adressent à des catégories sociales moyennes bénéficiant de revenus réguliers. N'étant pas dépendant de la paroisse, le recrutement peut aussi comprendre des personnes extérieures ou *Horsins* de paroisses voisines, voire plus lointaines. Deux familles domiciliées à Dreux et Versailles sont ainsi membres de la *confrérie* d'Anet.

Chaque *charité* compte deux dignitaires. Les frères sont entre 12 et 16 avec un porte-bannière et un sonneur appelé aussi *crieur*, *cloqueteur*, *cliqueteur*, *tintinellier*, *campanillier*, *pastenotrier*, qui précède le cortège en agitant ses deux clochettes. Le nombre de cierges est lui aussi réglé et tous portent sur l'épaule gauche un chaperon richement brodé. Les dignitaires rendent annuellement les comptes «aux frères et sœurs commis et députés à cet effet par l'assemblée générale». Les documents relatifs à ces *charités* donnent de nombreuses informations sur le fonctionnement et l'organisation minutieusement réglés par les statuts pour les processions, services funèbres, messes anniversaires, etc. Lors des services funèbres, les frères doivent aller chercher le corps du trépassé à sa demeure et l'accompagner à l'église. Suaire et linceuls étant en usage au Moyen- Age, un frère est chargé du cercueil commun.

Ces pieuses coutumes aux pratiques consolantes en temps de crise ont été supprimées à la Révolution. Le Concordat de 1802 en rétablit la pratique. Au cours du XIX^e siècle, des conflits opposent les *charités* aux municipalités et au clergé local en raison de l'indépendance de leur fonctionnement. De plus, la tradition de la collation offerte lors des funérailles et le plantureux repas annuel copieusement arrosé donnant lieu à des débordements et excès, les *charités* finiront par disparaître totalement du canton.

Les *confréries de charité* du canton d'Anet se sont en effet toutes éteintes les unes après les autres, et la dernière vers 1960. De nombreuses paroisses du canton étaient en effet dotées de ces *confréries* qui disposaient d'archives personnelles déposées, lorsqu'elles n'ont pas disparu, dans les fonds d'archives du diocèse. Il s'agit plus particulièrement de celles d'Abondant, de Broué, d'Anet , les deux premières étant doublement liées à la peste par leur fonction et par leur patrons.

Ces archives contiennent en général les statuts, souvent plus tardifs que la création même de la *confrérie*, ainsi que les avenants ultérieurs et la liste des frères et sœurs avec leurs qualités et bienfaits. Cette rédaction des statuts s'accompagne aussi d'une certaine normalisation, et des lignes générales identiques se dégagent des statuts qui sont toutefois tous différents en ce qui concerne l'aide mutuelle. La tenue de la liste des membres relève du même souci d'organisation.

Au travers d'actes de donations, on constate que ces *confréries* existent parfois depuis le XIIème siècle, comme c'est le cas en Normandie. Mais leur grande expansion se situe aux XIVème et XVème siècles, même si un décalage est probable entre l'apparition du phénomène confraternel et son émergence documentaire. La rédaction assez tardive de certains statuts s'explique par le caractère rural du canton et par une plus ou moins grande dépendance au clergé local : plusieurs *confréries* peuvent exister dans le même bourg ; ainsi la présence d'un centre religieux à Broué explique en partie la multiplicité des *confréries* dans ce bourg.

Répondant à des pratiques de dévotion, les *confréries* s'insèrent en effet dans les institutions ecclésiastiques, où elles trouvent naturellement une place. Remplissant une fonction auxiliaire au clergé, elles se confondent souvent, dans le monde rural, avec la paroisse. Il arrive que cette recherche d'approbation auprès du clergé local nécessite la rédaction de statuts alors que la *confrérie* existe déjà, à moins que ces statuts ne soient rédigés pour satisfaire un clergé soucieux d'en contrôler les activités. En l'état des recherches, il n'est pas possible de déterminer pour le canton d'Anet si la naissance des confréries est antérieure à la rédaction des statuts, qui ont, à une date encore ultérieure, fait l'objet d'une approbation : tel est le cas de Broué. Le don d'indulgences accompagne cette soumission au clergé local, pour tous ceux qui sont inscrits dans la *confrérie* ou qui participent à ses activités. Le clergé favorise ainsi son expansion et son intégration à la vie de l'église. L'appartenance à une *confrérie* est une voie du salut que les activités vouées à l'exercice de la charité sont destinées à faciliter.

Les *confréries* obéissent aux deux exigences de sociétés de prières et de sociétés d'entraide mutuelle. Leur fondement théologique est la mise en pratique de la vertu chrétienne par excellence : la Charité. La pratique collective de bonnes œuvres, la dévotion au saint patron, les messes, prières et aumônes sont soumises à une observance plus stricte du fait de l'appartenance à une structure confraternelle. Afin de garantir son Salut, il convient de s'assurer dans la «société céleste» de puissants protecteurs que sont les saints patrons. Autour des ces protecteurs choisis pour leurs mérites sont rassemblés les membres vivants et morts, qui implorent leur intercession. La sociabilité circule donc horizontalement entre les membres vivants et entre les vivants et les morts et verticalement du Ciel vers les fidèles.

Au sommet de la hiérarchie, Dieu le père dont on souhaite s'attirer la clémence, est cité en tête des statuts. La Trinité est peu invoquée, Rouvres et Anet reste à ce sujet une exception peut être liée à une influence pastorale plus grande. Vient généralement, ensuite, Marie, qui reste, conformément à la chrétienté d'alors, la grande protectrice, puis le cortège des saints et saintes du Paradis. Certains, familiers, sont choisis à plusieurs reprises en raison de leur puissance tutélaire. Ainsi Sainte-Barbe qui protège de la foudre et de la mort violente, mais avant tout les saints anti-pesteux Saint Roch et Saint Sébastien.

La vénération qui s'attache à ces saints en fonction de leur pouvoirs spéciaux traduit la vulnérabilité du monde d'alors face aux fléaux en général et à l'épidémie en particulier. Souvent, la tendance à multiplier les saints patrons n'a pour but que d'augmenter l'efficacité attendue. Dans d'autres cas, cette multiplicité peut résulter

de la création d'une confrérie par le rassemblement de plusieurs autres, chaque confrérie conservant son saint patron et les protecteurs s'ajoutant les uns aux autres.

Le rythme des dévotions, prières et messes, et les obligations dues aux fonctions contribuent à entretenir avec le saint patron une relation personnalisée dont les moments privilégiés sont ceux des cérémonies funèbres et la fête annuelle à laquelle tous les frères sont tenus d'assister.

La dévotion n'est pas uniquement cultuelle, elle s'accompagne pour les *charitons* d'œuvres de miséricorde propices au rachat des fautes. La pratique de ces œuvres a évolué avec le temps. L'acquisition d'indulgences y tient une bonne place et la fondation de messes se développe, alors que pèlerinages et croisades régressent ou disparaissent. La *confrérie* pratique aussi sous diverses formes l'entraide entre ses membres, le geste charitable et l'assistance aux pauvres étant des pratiques courantes de la vie religieuse.

La *confrérie* propose à ceux qui en sont membres à la fois de pratiquer l'entraide, mais aussi, pour ceux tombés en pauvreté, d'en bénéficier. Dans ce cas, le secours le plus important reste celui accordé lors des funérailles. De plus, on note à compter de la fin du XVème siècle une augmentation des prières pour les défunt qui manifeste un souci croissant pour leur salut.

Certains *charitons* sont poussés à créer une fondation, moyennant une rente annuelle, la *confrérie* étant chargée d'assurer le fonctionnement de cette fondation. Tel est le cas par exemple de la fondation pieuse en date du 23 février 1629 créée par François Delisle, bailli d'Anet et avocat au Parlement, en mémoire de son frère Pierre, curé de la même ville, décédé au cours de l'épidémie, le 23 décembre 1628.

Une fois l'an, la fête du saint patron donne à la *confrérie* l'occasion de concrétiser son unité. Elle s'assure les services d'un chapelain, et des messes régulières sont célébrées aux intentions des membres « tant viifs que trépassés ». Bien souvent, il arrive que les services ne soient rendus qu'aux membres de la confrérie, tant pour la solidarité dans les infortunes que pour le service funèbre. Les différents statuts étudiés ne sont d'ailleurs pas toujours précis sur ces sujets.

Nous référant à l'ouvrage particulièrement bien documenté et argumenté de Catherine Vincent sur les *confréries* normandes, nous constatons que celles de notre canton sont organisées sur le modèle de ces dernières, dont elles eurent à subir l'influence, et non sur le modèle des autres régions de France dotées de simples « structures allégées » avec un *maitre* assisté de 2 ou 3 élus, tous responsables directement devant la totalité des autres membres.

Dans le modèle normand, la charge de l'association incombe à un groupe de confrères composé de frères servants dirigés par 2 *maîtres*, un *prévost* et un *contrôleur* à Abondant ou un *prévost* et un *collecteur* à Anet.

Le groupe des frères actifs est donc variable, 13 à Abondant, 12 à 14 à Anet, 16 à Broué en 1777. Toujours dans le sillage des *confréries* normandes, les mandats sont limités, à 2 à 3 ans pour les *frères servants*, 1 an ou 2 pour les *maîtres*. Les devoirs de cette équipe active sont beaucoup plus importants que ceux des simples membres et demandent disponibilité de temps et d'argent.

Les deux *maîtres* assurent la représentation de la *confrérie*, la gestion et la discipline interne ainsi que l'organisation des cérémonies et fêtes dont le sommet est la fête annuelle du saint patron, seule manifestation réunissant l'ensemble des membres et

qui a donc une grande importance dans la vie de la *confrérie*. Elle allie l'aspect religieux de la cérémonie à l'aspect social de l'intronisation des nouveaux « dignitaires », suivie du banquet communautaire. Les débordements issus de ces ripailles ainsi que le « mauvais usage » des deniers de l'association pour financer ces banquets ont entraîné de nombreuses condamnations par le clergé.

La *confrérie* d'Abondant, qui fut créée en l'honneur de « Monsieur Saint Sébastien et de Madame Saint Barbe » comprenait aux termes des statuts de 1604, 13 membres dits *frères servants* qui élisaient un *Prévost* et un *Contrôleur* pour les gouverner. Le jour de la Saint-Sébastien, ils devaient s'acquitter d'une cotisation pour eux et leur famille et l'entrée dans la *confrérie* était soumise à un droit spécifique. La durée de leur service, initialement de 2 ans, fut étendue à trois par une addition aux statuts en 1836. Les frères avaient pour obligation, sous peine d'amende, d'assister « en robe » aux fêtes solennelles après lesquelles il devaient réciter devant le crucifix la prière funèbre rituelle du *Libera*, et assister aux processions. Ils étaient tenus aussi d'assister aux sépultures et aux levées de corps et de donner un soutien aux familles des défunt. Ils portaient le chaperon de drap noir et le *Prévost* portait la croix, le *Contrôleur* la bannière. Lors des offices funèbres, le porte-sonnettes assurait aux carrefours la criée pour demander des prières pour les trépassés. Le bedeau de la *confrérie* devait sonner la cloche une heure durant et à l'office quatre cierges ardents restaient allumés.

La *charité* d'Anet fut dissoute en 1878 mais des éléments la concernant nous sont connus par les statuts datant de 1539 ainsi que par des mises à jour postérieures. Les frères servants étaient au nombre de 12 à 14. Deux titres honorifiques qui étaient « le Roi de la Charité » et « le Clair de la Charité » étaient honoraires et non soumis à élection. Dans les fonctions liturgiques nous trouvons 2 porte-chandeliers, 1 porte-pied-de croix, 1 porte-fourreau, 2 porte-bâtons, 1 porteur de tronc, 1 quêteur et 1 porte-goupillon. Le *tintinellier* n'est pas compté parmi les *frères servants* et marche en tête du convoi revêtu du *tabar*, sorte de dalmatique, il agite ses clochettes qui pèsent deux kilos chacune. L'engagement de trois ans est reçu le jour où siège la *confrérie*, le dimanche après le 8 septembre. Le même jour le bâton de la *confrérie* dit de « la Très Sainte Trinité » est remis par le curé, sur adjudication au plus offrant, le produit de la vente étant remis à la *charité*.

Il existait à Broué plusieurs confréries dont la plus importante était celle dédiée à « Messieurs Saint Sébastien et Saint Roch » et de ce fait doublement liée à la peste par sa fonction et par ses saints patrons. Erigée le 29 octobre 1583, elle fut autorisée par bulle papale le 15 février 1611.

Le texte de cette bulle qui confère une indulgence perpétuelle aux membres de la confrérie de l'un et l'autre sexe, est clair sur leur fondation, qui est dévolue à la louange de Dieu Tout Puissant, au salut des âmes et au soulagement du prochain.

Créée au moment des guerres de religions et confirmée au début du XVIIème elle présente un programme qui entre clairement dans celui de la reconquête prévue par le Concile de Trente. Des indulgences sont accordées pour les « dévotes prières » à Dieu pour l'extirpation des hérésies, le salut et la santé de Pape, la conversion des hérétiques, l'exaltation de l'Eglise, la paix, la concorde et l'union entre les princes chrétiens.

Les frères ont pour obligation d'assister au service divin, et en particulier à la solennité des saints patrons, de participer aux œuvres de piété et aux processions, d'enseigner les commandements de Dieu, d' accompagner l'Eucharistie portée aux malades et de participer à l'inhumation des trépassés.

Le curé en fonction à la fin du XVIIIème siècle, le père Tournois de Bonnevallet a noté les us et coutumes de cette « conférence » composée de 16 membres en 1777 dont 7 artisans ou commerçants et 5 laboureurs, dont l'un également procureur fiscal. Les autres membres étaient sonneur, clercs et enfin un journalier. A cette époque et suite à de nombreux legs faits par testaments la *confrérie* était propriétaire de plusieurs arpents.

A l'instar des autres confréries, le « *Prévost* » est nommé pour une durée limitée à deux ans ; dans ses notes, le père Tournois de Bonnevallet déplore que cette nomination soit faite depuis peu de temps, sans approbation du curé.

Il note aussi que le jour de la nomination, on « fait un gros pain bénit » et que les membres communient presque tous. Les amendes de l'année servent à « payer le fricot ». Le jour des saints protecteurs est jour de fête solennelle. Les bâtons de *confrérie* sont vendus ce jour là, et en 1771 cinq sont vendus, ce qui laisse supposer l'existence d'autant de confréries à Broué à cette époque.

Les cérémonies d'inhumations sont elles aussi réglées. Pour les frères, on sonne la cloche la veille de la cérémonie et huit jours après. Deux flambeaux sont allumés de chaque côté du corps et une croix posée au pied. Pour les personnes enregistrées auprès de leur confrérie et résidant au plus loin à sept lieues, les confrères vont, sans être accompagnés d'un prêtre, chercher le corps pour l'accompagner.

Toutes ces pieuses coutumes, qui avaient présidé à la fondation de cette *confrérie* se dégradèrent avec le temps et s'altérèrent au fil des ans. Notre curé note « l'effacement des traces sages » des fondateurs, l'instauration de mauvais usages, et l'institution de coutumes bizarres qui causent de la partialité et du désordre : *ils veulent que dans leur corps, à la mort des femmes des frères de charité, on leur fasse un service aussi solennel qu'à l'inhumation d'un prêtre* et il ajoute non sans amertume et avec une ironie digne de Molière : *Or, quels services rendent ces femmes sinon de blanchir leur rabat ?* Il déplore enfin que fils ou frère se succèdent dans la *confrérie* depuis plus de cent ans ce qui fait murmurer bien des paroissiens qui y voudraient une place. Enfin, il termine ses notes par une dernière remarque prophétique : *Voilà à présent les coutumes, sans [en] rapporter d'autres que je passe sous silence, qui seront un jour la cause de la décadence de tout ce corps .*

En effet cette prophétie devait se réaliser car, entre 1879 et 1883, après un festin pantagruélique du jour de la Saint Sébastien que les confrères consommèrent un vendredi, la *confrérie* fut supprimée par le curé desservant. Un témoignage émouvant et naïf nous reste encore de cette *confrérie* : on peut le voir encore au dessus de l'autel de Saint-Sébastien et Saint-Roch (*figure 20*). Sur cette petite peinture est représentée une procession des *charitons en robe* avec en tête le *tintinellier* . A sa taille, il semble plus jeune que les autres et agite avec vigueur des sonnettes. Suivent les frères porte-bannières et porte-croix avec le prêtre et les frères porte-chandeliers, enfin viennent les autres *frères servants*.

Chapelles des confréries du canton dédiées aux intercesseurs :

La majorité de confréries bénéficie d'une implantation paroissiale privilégiée qui se matérialise par l'installation dans une chapelle de l'église dédiée au(x) saint(s) patron(s) où sont célébrés les offices de la *confrérie* et où se tiennent ses assises, à moins que ces dernières n'aient lieu au portail de l'église, comme il en est fait mention expresse dans les statuts de la confrérie d'Anet.

L'architecture des édifices religieux du canton, marquée par la multiplication des chapelles latérales accolées aux nefs plus anciennes, témoigne de l'implantation de *confréries*. Ces réaménagements dont bénéficient les *confréries* se traduisent par un agrandissement et un embellissement des lieux de cultes (*figures 12, 13 et 16*). Les confrères s'emploient à décorer leur chapelle selon leurs moyens. Un élément fondamental du décor est la représentation du ou des saint(s) patron(s) désigné(s) comme « *ymage* », ce qu'il convient de comprendre comme « *statue* ». Avec le temps, le souci de personnalisation se fait de plus en plus apparent ; l'autel baroque de la « petite église » de Broué est le reflet de ce courant (*figure 17*).

Il est actuellement difficile de rapprocher les saints patrons des *confréries* des traces de l'activité artistique subsistant dans les églises. Nous pouvons toutefois supposer en voir dans les statues de Saint-Sébastien et Saint-Roch encore en place dans l'église d'Abondant (*figures 6 et 7*). Une statue de Saint Roch autrefois au Mesnil-Simon et une autre de Saint Sébastien figurant encore dans le chœur de l'église de Broué au début du XXème, connues par deux clichés anciens, peuvent légitimement être supposées liées aux *confréries*. Ces pièces ayant toutes deux disparu de nos jours, aucune analyse plus poussée n'a pu être effectuée.

Le patrimoine mobilier des *confréries* est identique de l'une à l'autre et comprend les éléments suivants :

- le bâton du *maitre*, souvent vendu à l'occasion du renouvellement de la fonction. Généralement en bois doré, il est formé d'une niche de quatre palmes surmontée d'une couronne et abritant la statue du saint patron. Dans certains modèles plus artisanaux, les palmes sont remplacées par des barreaux chantournés. Ceux présents dans nos églises bien qu'endommagés ne sont pas très anciens, ils datent généralement du XIXème siècle, mais leur forme est identique à celles plus anciennes (*figure 23*).
- La bannière à l'effigie du saint patron en velours ou soie brodés avec la figure peinte du protecteur (*figure 22*).
- Les *chaperons* portés par les frères servants, les jours de fête, avec les coiffures ou « *chapel* » (*figures 25, 26, 27*).
- Des chandelles, « *tintenelles* » et autres objets et linge divers nécessaires aux cérémonies y compris les ornements funèbres.
- Le *parquet* ou *banc de la charité*, qui sert aussi de vestiaire et de coffre à archives. Certains sont encore visibles à Abondant, Broué, et Rouvres (*figures 18, 19 et 26*).

La chapelle du Moussel (*figure 13*), sans doute implantée à la place d'un ancien sanctuaire druidique, fut dédiée à la Vierge. En raison de la peste sévissant à Chartres et à Evreux et liée à l'expansion du culte de Saint-Roch, une chapelle latérale y fut créée pour la *confrérie* en 1512, elle fut placée sous le vocable de ce saint. Ce lieu du Moussel fut choisi en raison de la proximité d'un hôpital où Saint Roch aurait guéri des malades atteints de ce terrible fléau. Son culte était si populaire que le lieu lui-même était parfois appelé du seul nom du saint. La chapelle fut entièrement dépouillée de ses boiseries à l'époque révolutionnaire, ce qui effaça toutes traces de l'aménagement qui avait été fait par les confrères.

Dans l'autel dédié à Saint Roch avaient été déposées les reliques du saint et un pèlerinage institué le lundi de la Pentecôte. Une vingtaine de processions y venaient de toute la contrée, y compris de Houdan, Longnes et Coudres. Après la célébration des offices, les voyageurs se faisaient, pour deux sous « dire une bénédiction » c'est-à-dire une lecture d'un passage de l'Évangile et enfin on allait se distraire à la fête sur place.

Ce pèlerinage avait une grande importance ; il commença à disparaître en 1900 lorsque la municipalité interdit les processions publiques. Jusqu'aux alentours de 1920, quelques pèlerins continuèrent encore à venir de Rouvres ou d'Anet. Il a totalement disparu de nos jours.

E Lefebvre dans son *Annuaire d'Eure et Loir* fait mention d'une chapelle Saint-Roch à Anet et de son rattachement à l'Hostel-Dieu, qui avait été fondé par Diane de Poitiers en 1566. Nous ne disposons d'aucune information plus précise au sujet de cette chapelle. Il convient de noter cependant que lors de l'épidémie de 1628 c'est au presbytère que s'installa le médecin Claude Bertrand et non dans cet Hostel-Dieu. Cette particularité nécessiterait elle aussi d'être explorée.

Dans l'église d'Abondant, aucune trace de modification n'est visible. Le banc de la confrérie est toujours en place et ne semble pas avoir été déplacé. L'autel latéral actuel n'a pas les dimensions de l'édifice et a probablement été installé à la place de l'autel plus ancien de la confrérie. La petite chapelle donnant directement dans le sanctuaire a pu effacer les traces d'un éventuel agrandissement. Une étude architecturale précise pourrait dégager plus de certitudes.

En l'état actuel de nos recherches, nous ne disposons d'aucune information spécifique sur la chapelle Saint Roch du Mesnil-Simon. Statues et objets de la confrérie ont eux aussi disparu. Seule reste en place dans le retable de bois peint une statue de Saint Roch offerte en 1869 (*figure 15*) en remplacement de celle plus ancienne détruite dans la tourmente révolutionnaire qui dépouilla l'église des ces ornements. On peut cependant mentionner que la très belle dalle tumulaire qui date de la fin du Moyen-âge et qui est encore dans cette église était autrefois dans la chapelle latérale dédiée à Saint Roch.

Enfin, une chapelle Saint-Jean située sur le territoire de Saussay, détruite en 1790, était un lieu de pèlerinage local lors des épidémies. Nous ne savons rien au sujet de cette dernière nous permettant de la lier à la peste. Au XIXème siècle, des ruines de cette chapelle existaient encore dans les terres labourables.

L'église de Broué fut bâtie en plusieurs fois, ce qui se voit aisément dans la diversité extérieure de sa construction. La partie le plus ancienne date du XIème siècle et fut probablement restaurée à plusieurs reprises avant d'être à nouveau refaite en 1510, date de sa nouvelle dédicace. Parallèlement, jugée insuffisante, elle fut agrandie en 1516 par l'adjonction sur la gauche de la nef de la « petite église », actuellement dévolue aux *charités* (*figure 16*). A l'extrémité, l'autel de la Vierge est orné d'un tableau représentant *L'institution du Rosaire* dont la *confrérie* fut fondée en 1632, et sur le côté le *parquet de la charité* et l'autel sont dédiés aux saints Roch et Sébastien, tous deux patrons de la confrérie la plus importante de Broué (*figure 17*).

L'église fut entièrement dévastée par les Huguenots en 1547, mobilier détruit, tableaux brûlés et vitraux brisés ; en 1583, les horreurs de la peste succédèrent à celles de la guerre. La population fut décimée et le curé décéda en octobre de cette année durant l'épidémie, laissant la place à son neveu, qui érigea le 29 octobre 1583 une *confrérie* dédiée aux deux saints anti-pesteux. Ce « Ier fondateur et chapelain de la charité » est encore mentionné en 1589 comme bienfaiteur de la fabrique de Broué, paroisse qu'il desservit jusqu'en 1611 ; la confrérie fut alors autorisée par Bulle pontificale.

On doit à un de ses successeurs d'avoir commencé à compter de 1666 un livre-journal qui fut poursuivi au siècle suivant et nous donne de précieux renseignements

sur la vie de la paroisse. Ce journal nous indique qu'en 1650 les « autels contre les murailles » auraient été refaits. L'un des successeurs de ce premier rédacteur, le père Tournois de Bonnevallet, nous indique qu'en 1775 l'église fut dotée des superbes boiseries, encore en place (*figure19*). La chaire à prêcher est particulièrement remarquable par ses sculptures et la présence sur l'un de ses panneaux d'une torche accompagnant un bâton de confrérie, qui attestent de l'importance de ces dernières dans la vie de la paroisse (*figure24*).

Le sanctuaire était encore orné au début du XXème siècle d'une statue de Saint-Sébastien dont le style pourrait laisser à penser qu'elle date du XVIème siècle et qu'elle pourrait donc être contemporaine de la fondation de l'autel. Cette pièce n'est plus dans l'église de nos jours, elle n'a pas été localisée, tout comme la statue de Saint-Roch qui lui faisait face et dont aucun document photographique ne nous permet de nous faire une idée.

Documents

Document 1 Chronologie de quelques grandes pestes

531	Constantinople (peste de Justinien)
543	Italie, Gaule, Germanie
583	Paris
590	Rome
1347	Constantinople
1348	Venise, Gênes, Rome, Florence, Sienne, Marseille, Avignon, Paris, ...
1349	Vienne
1405	Paris
1550	Paris, Rouen
1529	Florence
1546	Marseille, Boulogne
1550	Milan
1557	Nîmes
1576	Milan, Venise
1585	Bordeaux
1598	Barcelone, Valladolid
1603	Bordeaux, Anvers, Londres
1628	Lyon, Montpellier, Anet
1630	Milan, Venise
1635	Nimègue
1656	Rome, Naples
1665	Londres
1679	Vienne
1720	Marseille
1771	Moscou
1894	Chine, Hong Kong
1896	Bombay
1900	Manille, Sydney, San Francisco
1911	Mandchourie
1920	Paris

Document 2**Estimation des victimes**

1348	Pau	80 000
	Lyon	45 000
	Avignon	30 000
	Strasbourg	26 000
	Marseille	16 000
	Bordeaux	12 000
	Paris	40 000
	Angers	16 000
	La Rochelle	3000
	Avignon	4000
1411	Marseille	8000
	Lyon	60 000
1450	Limoges	6000
1471	Paris	7000
1520	Bordeaux	14 000
1547	Saint-Flour	4500
1563	Strasbourg	3500
	Agen	4000
1580	Toulouse	50 000
1585	Saint Etienne	8000
1587	Digne	8000
1610	Aurillac	6000
1625	Carpentras	3000
1628	Besançon	1200
	Romans	810
	Anet	190
	Boncourt, Saussay	55

Document 3

Lors de la grande peste de 1348 qui ravagea la ville de Florence, Boccace, dans l'introduction du *Décaméron*, nous décrit les symptômes et la fulgurance du mal.

« Cette peste ne se manifesta pas ici comme en Orient, où elle s'annonçait presque toujours par un saignement de nez qui était le signe ordinaire d'une mort prochaine. Les personnes qui en étaient attaquées sentaient naître d'abord en différentes parties du corps des tumeurs qui, insensiblement, devenaient aussi grosses que des œufs et quelquefois davantage, selon la constitution des tempéraments. Peu de temps après, ces tumeurs gagnaient de proche en proche et, dès ce moment, il n'y avait plus de ressources. On voyait aussi le mal se produire par des tâches noires et blanchâtres, tantôt larges et rares, tantôt petites et en grand nombre ; celui qui en était attaqué en avait sur tous les membres. L'art de la médecine devenait impuissant et les malades mouraient presque tous le troisième jour, quelquefois plus tôt et le plus souvent sans aucun symptôme de fièvre. Cette peste était si terrible qu'elle se communiquait aux personnes saines qui soignaient les malades, avec la même activité que le feu dévore les matières combustibles : il suffisait de toucher leurs habits pour gagner leur mal, et, chose étonnante que je ne croirais pas si je ne l'avais vue de mes propres yeux et que je n'oserais écrire si plusieurs personnes dignes de foi n'en avaient été témoins comme moi, deux porcs ayant remué avec leur groin et pris ensuite avec leurs dents des linges qu'on avait jetés dans la rue et qui avaient servi à quelques pestiférés, eurent à peine fait quelques tours qu'ils tombèrent morts sur place ».

Document 4

Le philosophe et historien Abd-el-Rahman-Ibn-Khaldoun (1332-1406), dresse quant à lui en 1377 le bilan du fléau alors que sa famille a été décimée à Tunis en 1349.

« Vers le milieu du siècle, une peste terrible vint fondre sur les peuples de l'Orient et de l'Occident. Elle maltraita les nations, emporta une grande partie de cette génération, entraîna et détruisit les plus beaux résultats de la civilisation. Elle se montra lorsque les empires étaient dans un époque de décadence et approchaient du terme de leur existence; elle brisa leurs forces, amortit leur vigueur, affaiblit leur puissance au point qu'ils étaient menacés d'une destruction complète. La culture des terres s'arrêta faute d'hommes; les villes furent dépeuplées, les édifices tombèrent en ruine, les chemins s'effacèrent, les monuments disparurent ; les maisons et les villages restèrent sans habitants, les nations et les tribus perdirent leur force et tout le pays cultivé changea d'aspect.

Je dois supposer que les contrées de l'Orient ont été atteintes des mêmes maux qui frappèrent l'Occident. Ce fléau a dû exercer ses ravages en proportion de l'étendue des pays et du nombre de la population. Il me semble que la voix de la nature ayant alors ordonné au monde de s'abaisser et de s'humilier, le monde s'était empressé d'obéir.

Et il est vrai que Dieu est l'héritier de la terre et de tout ce qu'elle porte. Quand un événement si profond se produit, comme si la nature était radicalement transformée et qu'une création nouvelle surgit, il faut un historien pour décrire les conditions du monde, des nations et des peuples, les changements dans les mœurs et les croyances... et conserver ainsi un exemple et un guide à ses successeurs».

Document 5

Acte notarié dressé le 4 avril 1629 et relatant l'épidémie d'Anet de 1628
(Reproduit dans le *Bulletin de Amis d'Anet*, juin 1955)

« Par devant moy Guillaume Delabarre principal tabellion juré en la Chastellenye et principauté d'Anet, soubzsigné, sont comparus en leurs personnes, ainsi qu'ilz ont dict et recongneu ; lesquelz d'une commune voix, de leur propre volonté, sans contraincte aucune, ont dict, déclaré et attesté, disent, déclarent et attestent devant moy comme en droit jugement avoir certaine connoissance du temps que ce lieu d'Anet, les villaiges de Saussé et Boncourt auroitz esté affligés de la maladie contagieuse et qu'elle aurait commencé audit Anet le jour Saintct François , au moys d'octobre de l'an mil six cens vingt sept, par le décedz du sieur du Hamel le jeune, officier en la vénerie de Monseigneur le duc de Vendosme, par le décedz du fils dudit Hamon, ayant ledict mal retardé à estre parfaitement congneu jusques à la fin du moys de décembre ensuyvant, par le décedz de la veufve Berthelemy Doucet, la femme de Jehan Chasteau, la fille de Dyanne Vulguin, Hubert Dupuis, sa femme ; tellement que ladict malladie ayant augmenté et saisy le quartier du Clos Pontoise, où il seroit decesdé grande quantité de personnes, l'on aurait dès lors commencé à hanter fort peu audit Anet, ayant esté tous les lieux attaqués d'icelle malladie clos et cadenacés ; Et estant ladict malladie derechef augmentée après Pasques, Messeigneurs les duc de Mercoeur et prince de Martigues avecques tout leur train auroitz quicté et deslogé dudit Anet, auquel temps icelle malladie serait tellement augmentée, que l'on aurait sequestré les mallades et faict des loges le long des boys. Chaicun des habitans se préparans à desloge, ayant veu la maison de damoiselle Thomas attaquée de ladict malladie en le Grande rue, le rue des Graviers sisy, le carrefour dangereux pareillement, le pignon au Mire et la rue de l'Hostel-Dieu entièrement prise dudit mal, de sorte que ledict mal continuant, le marché aurait cessé au mois de juillet, et estant la maison de la Fleur-de-lis prise audit moys, celle de damoiselle de Croze, la veufve Huchereau et aultres. Et ladict malladie espadue en la plus part des rues dudit Anet, la plus grande et saine partie desdictz habitans aurait abandonné le bourg, tellement que au moys d'aoust l'on aurait transféré la juridiction au village de Rouvres, qui aurait continué à y estre exercée jusques au moys de décembre, il seroit encores deceddé dudit mal la veufve de Bertran, marchant et Guillaume le Moyne. Si bien que depuis le commencement de ladict malladie jusques à la fin d'icelle, il est deceddé au moins dans ledict Anet au moins neuf vingt dix personnes, et aux villages de Boncourt et Saussé, qui ont pareillement esté affligés d'icelle malladie, le nombre de cinquante cinq personnes, ce qu'ilz disent bien savoir, ayant lesdicts David presbre, Hamon et frères servans, inhumé tous les corps décecdés dudit mal tant audit Anet que Saussé. Davantaige ont attesté que pendant la grande force de ladict malladie, qui fut le moys d'aoust, septembre et octobre, l'on ne voyait personne hanter dans ledict Anet n'y dans les rues, estant mesmes les pauvres habitans qui seroitz demeurés dans ladict affliction chassés des lieux circonvoisins avecques violence. Ce qu'ilz ont dict, juré et affirmé estre véritable et donnent charge au porteur des présentes de ainsi jurer et affirmer en leur âme, comme ilz ont faict par devant moy, juré susdict, en toultes cours et jurisdictions qu'il appartiendra. Faict et passé audit Anet, le mercredy quatriesme avril mil six cens vingt neuf ».

Document 6

Attestation élogieuse du médecin Claude Bertrand dressée le 8 décembre 1628 par le notaire d'Anet.

(Ce texte dont la localisation n'est pas indiquée a été reproduit dans le Bulletin de Amis d'Anet de juin 1955. Nous en avons extrait la majeure partie dans son orthographe d'époque afin de lui conserver toute sa saveur).

« Par devant moy, Guillaume Delabarre, principal tabellion juré en la chastellenie et principauté d'Anet, est comparu maistre Bertrand Claude, appoticaire à l'Hostel Dieu de Paris, lequel m'aurait dict et faict entendre que dès le huictiesme jour de septembre il serait venu en ce lieu pour traitter les mallades de la malladie contagieuse dont ce bourg d'Anet aurait esté affligé, laquelle malladie estant aujourd'hui par la grâce e Dieu cessée il se disposait de s'en retourner à la ville de Paris pour y faire ses fonctions ordinaires et assister aux leçons de medecine qu'il se propose continuer ainsy qu'il a commencé à faire, me requérant acte luy estre par moy dellivré de l'attestation de plusieurs personnes qu'il aurait traitté dudit mal, ensemble les habittans de ce lieu de la forme de son gouvernement et après que pareillement ce seroitz présentés et comparus...ont d'une mesme et commune voix dict et rapporté avoir bonne et ceraine congoissance que ledit Bertrand Claude seroit arrivé en ce lieu le jour de la feste de la Nativité de la Vierge, que dès le mesme temps il ce seroit logé au lieu presbitérial dudit Anet proche de l'Hostel-Dieu, esquelz lieux l'on retiroit les mallades de ladite malladie contagieuse, lesquels mallades il auroit soigneusement traittés, pensés et médicamentés. Ce que lesdictz ont dict savoir par le rapport d'une grande quantité de mallades qui ont esté guaris, joinct à la grâce de Dieu par les delligence dudit Claude. Et ...ont dict les scavoir certainement pour avoir esté leurs maisons attaqués dudit mal, leurs femmes et enffans mallades, que ledict Claude à soigneusement traittés, pensés et médicamentés, comme dict est ; qu'n toutes ces actions il s'est tellement porté de douceur, qu'ilz sont très asseurés qu'il a pensé et médicamenté plus de soixante te dix personnes , desquels il n'aura et ne peult espérer d'avoir aucun sallaire ni récompense, quoy qu'il ayt fourny de toutes sortes de médicamentz nécessaires. »

Document 7

Dans son journal, le père Tournois de Bonnevallet, curé de Broué, nous retrace le passage du cortège funèbre du duc et de la duchesse du Maine et de Toulouse. Il convient de noter outre la présence des frères de la charité dans ce convoi majestueux, la véritable pompe de ce transport des corps organisé par le Duc de Penthièvre, dernier descendant de cette branche des Bourbons et beau-père de la princesse de Lamballe.

« Le mardi, 25 novembre 1783, après avoir fait un service solennel le matin avec encensement avec l'exposition de la tombe dans le chœur, sur les trois heures et demie du soir, sans avoir été averty, tout le clergé assemblé avec les frères de la Charité, nous nous sommes avancés au delà de Marolles à 400 pas du coté de Goussainville, au devant des chariots funèbres couverts d'un drap mortuaire, à huit chevaux attelés aussy de drap noir, où étaient les cercueils de MM. Le comte et la comtesse de Toulouse, deux autres cercueils qui refermaient le prince de Lamballe, de Monseigneur le duc de Penthièvre, prince d'Anet. Son espouse était la duchesse du Maine. Là, après avoir requis le prestre par plusieurs fois, l'ausmonier des corps qui aparut après avoir fait mon compliment de condoléance et les 12 chariots étant arrestés et surtout sur celuy qui transportait les corps morts des princes, revestu en dehors de la hauteur de neuf pieds d'un grand drap mortuaire sur croix blanche

de moire d'argent, le reste en velours qui pendait jusqu'à terre ; accompagné de ses vallets de pied en noir, au devant de quatre pages aussy en noir, revestus de crêpe, portant des lances la pointe en bas avec des crêpes.

J'ay demandé la permission d'accompagner les corps avec toute la solemnité ecclésiastique. Ayant chanté devant les corps et fait l'aspersion d'eau bénite et les encensements, dès que j'ay fini l'oraison, on a fait avancer les chariots avec un train de poste ; quoique nos croix et nos bannières et aux frères de la Charité ayant suivi avec la même vitesse que les chariots, j'ay cédé et je ma suis entourné seul, abandonnant le clergé, n'ayant aucune volonté de ne recevoir aucun argent.

Cependant les chariots se sont arrestés un peu au delà de Marolles, m'ont demandé et m'ont attendu de temps un bon quart d'heure, ils ont jeté la valeur de six livres dans cet endroit de Marolles, en pièces de douze sols et vingt-quatre sols.

Les corps ont été transportés à la Collégiale de Saint Etienne de Dreux.

Cette pompe funèbre a couté au prince 140 000 livres ».

Index des noms de lieux cités (hors illustrations et documents)

Abondant : pages 35, 37, 38,40.

Anet : pages 35, 36, 37,38,39,40 ,41.

Boncourt : page13

Broué : pages 35,36,37,38,39,40,41.

Chartres : pages 13, 40.

Coudres : page 40.

Dreux : pages 34,35.

Evreux : pages 34,40.

Guainville : pages16,20.

Houdan : page 40.

Le Mesnil-Simon : pages 40,41.

Longnes : page 40.

Rouen : pages 12,33.

Rouvres : pages36,40,41.

Saint Germain le Gaillard : page 16

Saussay : pages13,41.

Sorel-Moussel : pages 12,40

Versialles : page 35

Postface

Dans notre société de protection, d'assurance et de sécurité, dans les constructions du monde d'aujourd'hui, le risque épidémique n'appartient plus à l'ordre des choses, naturel ou divin. La rationalité technique a évacué l'épidémie, la crise, le chaos et la mort mais force est de constater que ceux-ci résistent.

Etudier les « œuvres de peste » comme phénomènes expressifs en les contextualisant au sein de notre environnement nous aide à comprendre les relations complexes entre l'Homme et l'Epidémie.

Il ne s'agit pas d'émettre des jugements sur les représentations et les époques mais de les traiter comme objet de connaissance. Le fil conducteur de notre analyse est de rendre *visible* en lui donnant un sens autonome ce qui nous est habituellement donné à voir comme simplement *visible*.

L'élaboration de la lisibilité de ces images et de ces représentations passe par la lecture des *signes* que chacune porte en elle, qu'elle soit réaliste, symbolique ou votive.

Sous une apparence de diversité, les constantes de l'humanité souffrante appartiennent aussi aux populations qui nous ont précédés dans le canton.

L'enrichissement de la rencontre ou de la redécouverte dans la mémoire locale des marques encore tangibles de ce qui fut le plus grand fléau mondial des siècles passés ne vient pas de la lecture des objets et des lieux que nous regardons mais surtout des hommes que nous y rencontrons.

Sommaire.

Avis aux lecteurs.

Remerciements.

Préface

Préambule.

Chapitre I :Considérations générales sur la peste.

Diffusion du fléau.

La Grande Peste de 1348.

Les auxiliaires de la peste.

Croyances populaires.

La recherche de responsables.

Désordre social et protection sanitaire.

L'épidémie de 1628 à Anet.

Symptômes et remèdes.

Conséquences de l'épidémie.

Chapitre II :La peste fruit de l'ire de Dieu.

Prières, recours et intercessions.

Les héros devenus saints : Saint Louis et Saint Charles Borromée.

Le plus ancien intercesseur : Saint Sébastien.

Le saint qui guérit de la peste : Saint Roch.

Chapitre III : Charité et Charitons.

Dévouements que suscitent les épidémies: l'exemple du clergé.

Dévouements que suscitent les épidémies: les premières fondations laïques.

« Rien n'est plus recommandable que ces confréries de charité ».

Chapelles des confréries du canton dédiées aux intercesseurs .

Documents.

Index des noms de lieux

Postface.

Bibliographie.

Bibliographie :

Sur la partie relative à l'épidémie et à ses incidences sociales :

Miquel, 1999

Pierre Miquel : *1000 ans de malheur. Les grandes épidémies du millénaire.* Paris, Laffont, 1999.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France année 1968 -1969, « La peste de 1360-1362 ». Paris C Klincksieck, 1971.

Blanchard, 1900

Raphaël Blanchard : « Notes historiques sur la peste » in *Archives de parasitologie*. 1900.

Lallemand, 1902-1912

Léon Lallemand : *Histoire de la Charité*. Paris 1902-1912.

Porquet, 1898

Louis Porquet : *La peste en Normandie, XIVème - XVIIIème siècles*. Paris, 1898.

Lucenet, 1985

Monique Lucenet : *Les grandes pestes en France*. Paris, Aubier, 1985.

Hildesmeimer, 1993

Françoise Hildesmeimer : *Fleaux et société. De la grande peste au choléra. XIVème - XIXème siècles*. Paris, Hachette, 1993.

Brossellet, Mollaret, 1994

Jacqueline Brossellet et Henri Mollaret : *Pourquoi la peste, Le rat, la puce et le bubon*. Paris, Gallimard Découverte 1994.

Philippe, 1853

Adrien Philippe : *Histoire de la peste noire (1346-1350) d'après des documents inédits*. Paris 1853.

Delumeau, 1978

Jean Delumeau : *La peur en Occident XVIème - XVIIIème siècles*. Paris, Fayard 1978.

Vovelle, 1974

Michel Vovelle : *Mourir autrefois. Attitudes collectives devant la mort . XVIIème - XVIIIème siècles*. Paris, Gallimard 1974.

Sur la partie relative aux aspects spirituels et artistiques :

Voragine, XXXXX, réédition 1967

Jacques de Voragine : *La Légende dorée*. Paris, Flammarion 1967.

Charpentier, 1998

Laure Charpentier : *Les saints méconnus, ceux qui nous soulagent*. Paris, J Grancher 1998.

Duchet-Suchéau, Pastoureau, 1990

Gaston Duchet-Suchéau et Michel Pastoureau : *La Bible et les saints*, Paris, Flammarion 1990.

Utzinger, 1996

Hélène et Bertrand Utzinger : *Itinéraire des danses macabres*. JM Garnier 1996.

Lévy, 2008

Jean Marc Levy : *Médecins et malades dans la peinture européenne au XVIIème siècle*, Paris, l'Harmattan, 2008

Aicardi, 2003

Dominique Aicardi : *Les corps de la contagion. Etude anthropologique des représentations iconographiques de la peste (XVIème XXème siècles)*. Thèse de doctorat de l'université de Marseille soutenue en 2003.

Vincent, 1988

Catherine Vincent : *Des charités bien ordonnées. Les confréries normandes de la fin du XIIIème siècle au début du XVIème siècle*. Paris, Collection Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles. Paris 1988.

Sur l'histoire locale :

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure et Loir. n°68 : « Eglises du canton d'Anet ». 1977.

Bulletins de la Société des Amis d'Anet, Juin 1955, décembre 1982, 1986, 1987.

Lefèvre, 1861, 1862, 1863

Annuaire d'Eure et Loir, Chartres, années 1861, 1862, 1863.

Moreau, 1902

Léon Moreau : *Monographie communale de Broué*. Chartres 1902.

